

Aspects statistiques

Mélanges démographiques

N° 89
décembre 1992

Evolution démographique récente dans le canton de Genève

Les étrangers résidant dans le canton de Genève : bilan démographique des années quatre-vingt

La population âgée en Suisse et à Genève : quelques aspects

- La population âgée : évolution et structures
- Aspects de l'activité des personnes âgées, en Suisse, depuis 1920



Rue du 31-Décembre 8
Case postale 36
1211 Genève 6

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Brève présentation du Service cantonal de statistique (SCS)

Le SCS: un service d'information

Le SCS est un service d'information sur la vie économique et sociale du canton de Genève, plus particulièrement sur la population, l'économie et le domaine bâti, qui font l'objet d'une analyse permanente.

Par des enquêtes directes, l'exploitation de sources administratives ou d'informations statistiques fédérales, le SCS rassemble des données chiffrées sur la réalité socio-économique genevoise et ses divers aspects. Il traite ces données et en analyse les résultats en recourant aux diverses méthodes statistiques, afin de produire des informations statistiques pertinentes. Enfin, il diffuse ces informations, plus ou moins synthétisées, sous des formes diverses.

Service officiel de l'Etat rattaché au Département de l'économie publique, le SCS est à la disposition des autorités, des administrations et du public, qu'il s'agisse d'associations diverses, d'entreprises ou de particuliers. Subventionné par la Ville de Genève, le SCS a également un rôle de service municipal de statistique.

Activités

Le SCS couvre principalement trois domaines :

Population

(population résidente et active, mouvements démographiques, emploi, marché du travail, santé, éducation)

Économie

(production, revenus, salaires, consommation, prix, loyers, énergie, conjoncture)

Domaine bâti

(construction, bâtiments et logements, occupation du sol, transactions immobilières)

L'activité du SCS peut être définie en huit points :

- élaboration de statistiques de base dans les domaines précités,
- appui à d'autres services pour la réalisation de statistiques,
- participation à la réalisation des recensements fédéraux (les principaux portent sur la population, les logements et les entreprises),
- diffusion de l'information statistique produite ou rassemblée par le SCS,
- organisation et gestion des fichiers généraux,
- études et enquêtes diverses pour le compte des autorités,
- participation à des commissions d'experts,
- recherche appliquée : travaux d'analyse et de prévision.

Diffusion

Le SCS édite une quinzaine de collections, qui correspondent à différents besoins : voir informations détaillées en fin de cahier.

Légende des signes

-	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
{ }	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

Aspects statistiques

N° 89
décembre 1992

Mélanges démographiques

<i>Sommaire :</i>	<i>Page</i>
Avant-propos	2
Evolution démographique récente dans le canton de Genève <i>Auteur : Pierre Pauli (Tél. 787 67 30)</i>	3
Les étrangers résidant dans le canton de Genève : bilan démographique des années quatre-vingt <i>Auteur : Pierre Pauli</i>	9
La population âgée en Suisse et à Genève : quelques aspects	19
Première partie : La population âgée : évolution et structures	20
Deuxième partie : Aspects de l'activité des personnes âgées, en Suisse, depuis 1920	27
<i>Auteur : J.-E. Neury (Tél. 787 67 10)</i>	

Commandes : tél. 787 67 07

Prix : 10 F

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

8, rue du 31-Décembre Case postale 36 1211 Genève 6 Tél. 787 67 07

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

République et canton de Genève

Avant-propos

Sous le titre "*Mélanges démographiques*", le Service cantonal de statistique (SCS) a l'intention de publier régulièrement dans la collection "*Aspects statistiques*" - au rythme de un par année - des cahiers entièrement consacrés à des questions démographiques. Traitant prioritairement des divers aspects de la population résidente du canton de Genève (aspects démographiques, socio-économiques et sanitaires), ces cahiers aborderont également des thèmes relatifs à la région limitrophe du canton (par exemple : les travailleurs frontaliers ou les navetteurs vaudois) ou à la Suisse toute entière. Ces publications permettront également de mettre en valeur la richesse de l'information disponible dans le domaine des statistiques de population, qu'il s'agisse de l'exploitation de fichiers administratifs de la population ou de l'état civil, des résultats des recensements fédéraux de la population ou d'enquêtes par sondage auprès des ménages.

Ce premier "*Mélanges démographiques*" comprend trois articles. Les deux premiers sont fondés sur l'exploitation statistique de données administratives : d'une part le fichier cantonal de la population, que gère le Contrôle de l'habitant du canton de Genève, à partir duquel nous avons décrit l'"*évolution démographique récente dans le canton de Genève*" (pages 3 à 8); d'autre part le Registre central des étrangers, rattaché à l'Office fédéral des étrangers, qui nous a permis de dresser le "*bilan démographique des années quatre-vingt de la population étrangère résidant dans le canton*" (pages 9 à 17). Quant au troisième article, relatif à "*quelques aspects de la population âgée en Suisse et à Genève*", il exploite les résultats des recensements fédéraux de la population de 1920 à 1990 (pages 19 à 35).

Evolution démographique récente dans le canton de Genève

Les quelques pages que nous consacrons à l'évolution démographique récente dans le canton de Genève se fondent sur les résultats de la statistique de la population résidente du canton, que réalise le Service cantonal de statistique à partir du fichier de la population du Contrôle de l'habitant.

Dans l'encadré de la page suivante, nous présentons, dans le détail, les différentes catégories de personnes prises en compte dans cette statistique. Relevons sans plus attendre que les chiffres publiés dans cet article ne tiennent pas compte des travailleurs saisonniers.

1. En bref

A fin juin 1992, la population résidente du canton s'élève à 385 202 contre 382 754 douze mois auparavant. En un an, le nombre de résidents s'est donc accru de 2 448 unités (+ 0,6 %), principalement des étrangers (+ 2 434), alors que le nombre de Suisses reste stable (+ 14). Notons toutefois, s'agissant de ces derniers, que cette légère remontée de leur effectif, observable depuis le début de cette année, fait suite à quatre années de baisse consécutives : - 191 en 1988, - 434 en 1989, - 592 en 1990 et - 332 en 1991.

Tableau 1

Canton de Genève

Population résidente du canton selon l'origine¹

Situation à fin juin

	Effectif			Répartition en %		
	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total
1989	243 941	133 307	377 248	64,7	35,3	100,0
1990	243 275	136 490	379 765	64,1	35,9	100,0
1991	243 151	139 603	382 754	63,5	36,5	100,0
1992	243 165	142 037	385 202	63,1	36,9	100,0

1. Saisonniers non compris.

Source : SCS (Genève)

La part des Suisses dans le total de la population résidente continue de décroître. Egale à 65,0 % à fin 1987, on compte alors un effectif record de 244 592 Suisses dans le canton, elle tombe à 63,5 % en juin 1991 et à 63,1 % en juin 1992.

La statistique de la population résidente du canton

Cette statistique est élaborée mensuellement par le Service cantonal de statistique (SCS) à partir des informations contenues dans le fichier informatisé de la population du canton que gère le Contrôle de l'habitant (Département de justice et police). Le SCS en publie régulièrement les principaux résultats dans le Bulletin statistique (publication trimestrielle) et l'Annuaire statistique du canton de Genève.

Toutes les personnes figurant dans la base de données du Contrôle de l'habitant ne sont pas prises en compte dans la statistique du SCS. Ont notamment été exclues les personnes momentanément absentes du canton (Genevois et Confédérés domiciliés dans le canton qui ont demandé une déclaration de domicile au Contrôle de l'habitant afin d'obtenir une autorisation de séjour dans un autre canton) ainsi que les Confédérés au bénéfice d'une attestation de séjour professionnel ou d'établissement professionnel. Parmi les étrangers, ne sont pas comptés les personnes au bénéfice d'un sauf-conduit et les demandeurs d'asile; ces derniers ne sont pris en compte qu'au moment où le droit d'asile leur est accordé; ils obtiennent alors une autorisation de séjour à l'année.

Quant aux travailleurs saisonniers, bien que compris dans la statistique du SCS, il n'en est tenu compte ni dans les effectifs d'étrangers ni dans ceux relatifs au mouvement (naissances, décès, migrations), mais seulement lors de la transformation de leur autorisation saisonnière en autorisation non saisonnière.

En résumé, les chiffres de population résidente du canton publiés ici groupent, en plus des résidents suisses, les quatre catégories suivantes d'étrangers :

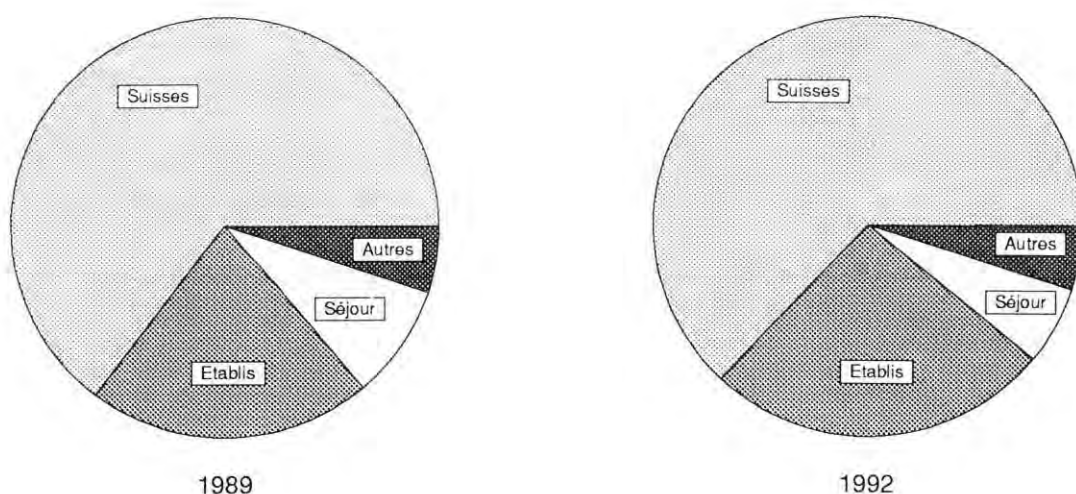
1. les étrangers titulaires d'un permis d'établissement (permis C);
2. les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour à l'année (permis B);
3. les fonctionnaires des organisations internationales et des représentations diplomatiques avec les membres de leur famille, y compris les détenteurs d'une attestation à court terme (ensemble des personnes exemptes de permis);
4. les autres étrangers (personnes titulaires d'une autorisation de courte durée ou autre statut).

Les bases de l'actuelle statistique de la population remontent au début de 1989; c'est la raison pour laquelle les séries de résultats publiés dans cet article se limitent aux années 1989 - 1992.

Graphique 1

Population résidente du canton de Genève selon l'origine et le permis

Situation à fin juin



2. Bilan démographique

Au cours des douze derniers mois (de juillet 1991 à juin 1992), c'est l'évolution du mouvement naturel qui a été le facteur déterminant de la croissance démographique. En effet, l'excédent des naissances sur les décès s'élève à 1 677, alors que le mouvement migratoire (y compris les transformations de permis saisonniers en permis B ou C) ne dégage qu'un solde positif de 771. Lors des deux périodes annuelles précédentes, c'est la situation inverse qui prévalait : l'apport migratoire expliquait alors plus de 60 % de la variation totale de la population résidente.

Tableau 2

Canton de Genève

Bilan démographique du canton selon l'origine¹

Totaux annuels de juillet à juin de l'année suivante

	Mouvement naturel			Mouvement migratoire				Change- ments d'origine ⁴	Variation totale
	Naissances	Décès	Solde	Immigrés	Emigrés	Transf. permis ²	Solde ³		
Suisses									
1989-90	2 761	2 766	- 5	6 961	9 082	///	- 2 121	1 460	- 666
1990-91	2 759	2 639	120	6 791	8 273	///	- 1 482	1 238	- 124
1991-92	3 007	2 643	364	6 615	8 240	///	- 1 625	1 275	14
Etrangers									
1989-90	1 574	604	970	13 188	11 106	1 591	3 673	- 1 460	3 283
1990-91	1 638	601	1 037	12 692	10 455	1 077	3 314	- 1 238	3 113
1991-92	1 898	585	1 313	13 290	11 902	1 008	2 396	- 1 275	2 434
Total									
1989-90	4 335	3 370	965	20 149	20 188	1 591	1 552	-	2 517
1990-91	4 397	3 240	1 157	19 483	18 728	1 077	1 832	-	2 989
1991-92	4 905	3 228	1 677	19 905	20 142	1 008	771	-	2 448

1. Saisonniers non compris.

2. Transformations de permis saisonniers en autorisations de séjour à l'année ou d'établissement.

3. Immigrés - Emigrés + Transformations de permis.

4. Etrangers devenus Suisses par naturalisation, adoption, mariage, etc.

Source : SCS (Genève)

Relevons encore que pour les trois dernières périodes annuelles, l'augmentation totale du nombre d'habitants s'est maintenue dans une marge relativement étroite, comprise entre + 2 400 et + 3 000 unités.

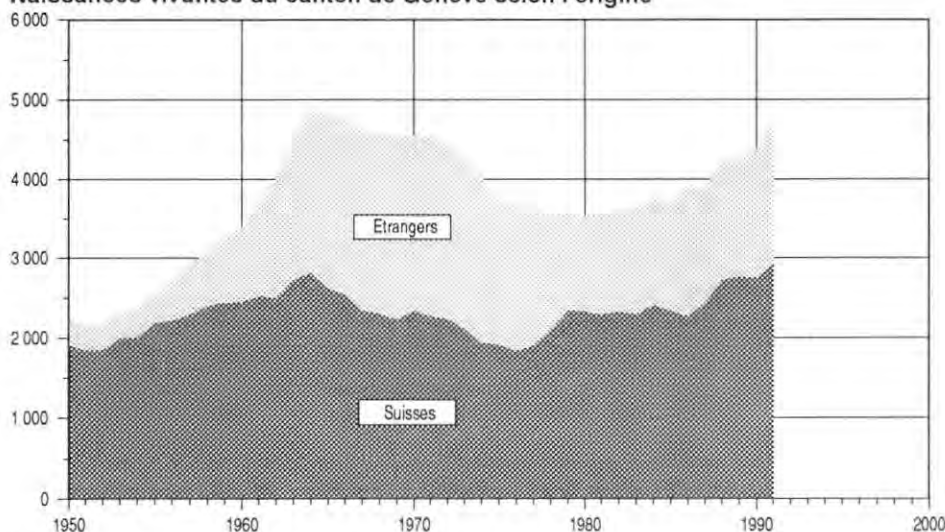
2.1 Mouvement naturel : naissances en forte hausse

C'est de 1978 à 1981 que le nombre de naissances vivantes avait atteint son niveau le plus bas dans le canton au cours des deux dernières décennies, dépassant à peine le chiffre de 3 500 par an. A partir de 1986, la courbe des naissances se relève et dépasse à nouveau la barre des 4 000 en 1988, pour la première fois depuis 1974. Légère augmentation en 1989 (4 268) et 1990 (4 377), suivie, en 1991, d'une forte progression (4 739 naissances; + 8,3 % par rapport à 1990)¹. L'année 1992 devrait confirmer cette évolution des naissances, puisqu'à fin juin on en a déjà enregistré plus de 2 500.

1. Ces chiffres de naissances sont tirés de la statistique du mouvement naturel de la population, élaborée par l'Office fédéral de la statistique (Berne). Le résultat de 1991 est proche du chiffre record de 1964 (4 868 naissances).

Graphique 2

Naissances vivantes du canton de Genève selon l'origine



Le nombre de décès restant relativement stable, l'augmentation du nombre des naissances a influencé positivement l'évolution du solde du mouvement naturel (naissances - décès). Inférieur à 1 000 de 1975 à 1987, il s'est élevé à 1 331 en 1991 et à 1 677 pour les 12 derniers mois.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner les répercussions de ce "boom des bébés" sur l'évolution récente du groupe d'âges des "0 à 4 ans révolus" (soit 5 générations). A fin 1988, le canton compte 18 642 enfants de moins de 5 ans; ils sont 19 070 à fin 1989, 19 816 à fin 1990 et 20 812 à fin 1991. En trois ans, ce groupe d'âges s'est accru de 2 170 unités (+ 11,6 %). A titre de comparaison, la population totale a augmenté de 6 179 entre fin 1988 et fin 1991 (+ 1,6 %); à eux seuls les "0 à 4 ans" expliquent donc le tiers de la croissance démographique cantonale.

Cette hausse de la natalité est-elle passagère ou au contraire est-elle appelée à durer ? Nous reviendrons dans un prochain "*Mélanges démographiques*" sur l'évolution récente de la fécondité. Seule certitude, les responsables de l'enseignement doivent se préparer à accueillir une "clientèle" en forte croissance.

2.2 Mouvement migratoire : ralentissement

A partir du milieu des années quatre-vingt, les mouvements migratoires entre Genève et l'extérieur du canton se soldent par des gains annuels (excédent des arrivées sur les départs) nettement inférieurs à ceux des années 1980 à 1984. Ce recul de l'apport migratoire est dû pour l'essentiel aux résidents suisses qui, à partir de 1985, enregistrent des pertes migratoires annuelles comprises entre 1 300 et 2 300, contre quelques centaines seulement dans la première moitié de la décennie. Quant aux migrations d'étrangers¹, elles dégagent toujours un solde largement positif (supérieur à 2 000 unités par an) et font plus que compenser les déficits de Genevois et de Confédérés.

On constate cependant, au cours des douze derniers mois, un net affaiblissement du gain migratoire d'origine étrangère (+ 2 396 de juillet 1991 à juin 1992, contre + 3 314 au cours de la précédente période annuelle), alors que persiste un solde négatif pour les Suisses (- 1 625 en douze mois). La mauvaise conjoncture économique que traverse le canton depuis bientôt deux ans est bien sûr à l'origine de cette évolution démographique. Le *tableau 3*, qui retrace le mouvement de la *population saisonnière* des trois dernières années, est à cet égard très révélateur. Le nombre d'arrivées de saisonniers (immigrés) a en effet chuté de moitié et celui des transformations d'autorisations saisonnières en permis B ou C d'un tiers.

1. Y compris les transformations d'autorisations saisonnières en permis B ou C (voir le *tableau 2*).

Tableau 3

Canton de Genève

Mouvement de la population saisonnière

Période annuelle	Effectif en début de période	Mouvement migratoire			Transformation de permis ¹	Effectif en fin de période
		Immigrés	Emigrés	Solde		
1.7.1989 – 30.6.1990	7 763	8 484	7 354	1 130	1 591	7 302
1.7.1990 – 30.6.1991	7 302	6 188	7 106	- 918	1 077	5 307
1.7.1991 – 30.6.1992	5 307	4 059	4 815	- 756	1 008	3 543

1. Transformations de permis saisonniers en autorisations de séjour à l'année ou d'établissement.

Source : SCS (Genève)

Solde migratoire selon l'autorisation de séjour¹

A l'image des Suisses, les étrangers titulaires d'un permis d'établissement sont plus nombreux à quitter le canton qu'à s'y établir : le déficit migratoire s'élève à 1 703 pour les douze derniers mois, à 3 741 pour les trois dernières années (pour les Suisses, respectivement - 1 625 et - 5 228). Il en va de même, d'ailleurs, pour les personnes exemptes de permis (respectivement - 237 et - 861). Pour les Suisses et les fonctionnaires internationaux, les enquêtes du SCS montrent que la zone limitrophe (district de Nyon, départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie) exerce toujours un puissant attrait². S'agissant des étrangers avec permis C, on peut raisonnablement émettre l'hypothèse que les retours au pays sont l'un des facteurs déterminants de l'évolution migratoire.

Seuls les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour à l'année, ainsi que, dans une moindre mesure, les *autres étrangers*, enregistrent un solde migratoire positif qui s'élève, au total, à 3 300 pour les douze derniers mois et à plus 10 000 pour la période allant de juillet 1989 à juin 1992.

Par nationalité, les résultats du solde migratoire confirment le bilan démographique établi pour les années quatre-vingt³ : gains migratoires substantiels pour les ressortissants du Portugal (+ 953 pour les douze derniers mois), de l'ex-Yougoslavie (+ 541) et des pays extra-européens pris globalement (+ 907); pertes migratoires pour les Italiens (- 387) et les Espagnols (- 814).

2.3 Changements d'origine

Depuis 1988, le nombre d'acquisitions de la nationalité suisse par des résidents étrangers est en baisse régulière : 1 901 en 1988, 1 743 en 1989, 1 310 en 1990 et 1 233 en 1991. Du point de vue démographique, ces "nouveaux" Suisses compensent partiellement les pertes migratoires dont il a été question ci-dessus et permettent à l'effectif total des résidents suisses du canton de se maintenir autour de 244 000 personnes depuis 1985.

Rappelons que, dans notre pays, la nationalité suisse peut s'obtenir par naturalisation, reconnaissance de la citoyenneté suisse (nouveau droit de filiation), adoption et, jusqu'en 1991, par mariage avec un citoyen suisse.

1. Non compris, dans les résultats de ce paragraphe, les transformations de permis saisonniers en permis B ou C.
2. Voir en particulier : *L'émigration des Suisses hors du canton de Genève*, Aspects statistiques n° 80, SCS, octobre 1990, ainsi que *Les organisations internationales à Genève et en Suisse (résultats de l'enquête 1992)*, Données statistiques n° 1992/6, SCS, août 1992.
3. Voir page 9 et suivantes.

3. Etat de la population

Nous nous limiterons ici à une brève description de la population résidente d'origine étrangère qui, on l'a vu, représente à Genève plus du tiers de la population totale.

Répartis selon leur type d'autorisation de séjour, on observe une très forte croissance du nombre des "établis", de 80 808 à fin juin 1989 à près de 100 000 à fin juin 1992. Cette progression (+ 23,7 % en 3 ans) est due à l'obtention du permis d'établissement par des détenteurs d'une autorisation à l'année, dont l'effectif est passé de 33 014 à 22 970 durant le même laps de temps (- 30,4 %). Ensemble, la part de ces deux catégories de permis progresse quelque peu, de 85,4 % à 86,6 % du total des étrangers. Quant aux "internationaux", le nombre de ceux qui résident à Genève diminue de 6,9 % en trois ans.

Sur 10 étrangers résidant dans le canton, 8 sont originaires d'un pays d'Europe. Si la colonie italienne reste la plus nombreuse du canton (19,6 % du total des étrangers), elle précède désormais, dans l'ordre, celles constituées par les Portugais (16,4 %), les Espagnols (16,2 %) et les Français (12,5 %).

Venant de pays extra-européens, on observe une croissance soutenue et régulière des Africains (+ 18,9 % en trois ans). Ressortissants d'Amérique, d'Afrique et d'Asie forment trois groupes d'égale importance numérique, chacun représentant un peu plus de 6 % du total des étrangers.

Tableau 4

Canton de Genève

Etrangers résidant dans le canton, selon le permis ou la nationalité¹

	Effectif au 30 juin				Variation 1991-1992
	1989	1990	1991	1992	
Total	133 307	136 490	139 603	142 037	2 434
<i>Répartition par permis</i>					
Séjour	33 014	32 762	25 155	22 970	- 2 185
Etablis	80 808	84 644	95 761	99 996	4 235
Exempts	19 040	18 612	18 033	17 733	- 300
Autres étrangers	445	472	654	1 338	684
<i>Répartition par nationalité</i>					
Europe	108 985	111 471	113 722	115 480	1 758
dont Espagne	23 906	23 856	23 644	23 049	- 595
France	18 171	18 030	17 853	17 781	- 72
Italie	29 168	28 612	28 243	27 820	- 423
Portugal	16 128	18 426	21 102	23 323	2 221
Autres pays	21 612	22 547	22 880	23 507	627
Amérique	8 280	8 358	8 511	8 667	156
Afrique	7 211	7 634	8 165	8 574	409
Asie	8 369	8 549	8 728	8 845	117
Océanie	394	419	421	418	- 3
Apatrides	43	40	41	37	- 4
Nationalité inconnue	25	19	15	16	1

1. Saisonniers non compris.

Source : SCS (Genève)

Les étrangers résidant dans le canton de Genève : bilan démographique des années quatre-vingt

Comment a évolué la population résidante d'origine étrangère dans le canton de Genève, tant du point de vue de son effectif que de sa composition ? Quels ont été les facteurs déterminants de la croissance démographique ? Cet article tente de faire le point sur la question à partir des données statistiques réunies par l'Office fédéral des étrangers. Ce bilan porte sur les années quatre-vingt (1981 à 1990) et ne concerne que les résidents étrangers titulaires d'une autorisation de séjour à l'année (permis B) ou d'un permis d'établissement (permis C). Mais, ensemble, ces deux catégories réunissent près de 120 000 personnes à fin 1990, soit, proportionnellement, 6 étrangers sur 7 résidant dans le canton¹.

1. Vue d'ensemble

"Une population est un ensemble d'êtres humains qui se renouvelle par des mécanismes d'entrée (naissances, immigration) et de sortie (décès, émigration)"². S'agissant de la population étrangère titulaire d'un permis B ou C, il faut tenir compte de deux mécanismes supplémentaires : d'une part les transformations d'autorisations saisonnières (permis A) en autorisations non saisonnières (permis B et C) et, d'autre part, l'acquisition de la nationalité suisse par des résidents étrangers. Pour la période comprise entre le 1er janvier 1981 et le 31 décembre 1990, le bilan de la population résidante étrangère permanente³ s'établit de la manière suivante :

Entrées (augmentations) :

Naissances	10 994
Immigration	87 973
Transformations de permis	12 301

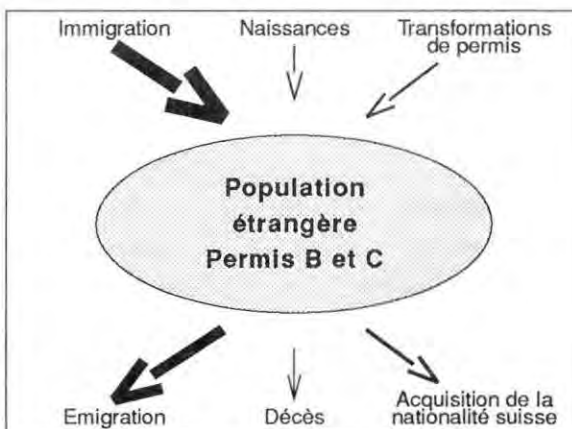
Total 111 268

Sorties (diminutions) :

Décès	5 192
Emigration	67 568
Acquisition de la nationalité suisse	17 175

Total 89 935

Variation totale (entrées - sorties) 21 331



1. Parmi les étrangers non pris en compte ici figurent notamment les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille.

2. Jean-Claude Chesnais, *La démographie*, collection "Que sais-je ?", Presses universitaires de France, Paris, 1990.

3. La population résidante étrangère permanente désigne les titulaires d'un permis B ou C.

Forte de près de 100 000 personnes au début de 1981 (très précisément 97 733), la population étrangère a donc augmenté de 21 331 personnes au cours des années quatre-vingt, pour atteindre l'effectif de 119 064 à fin 1990. En termes relatifs, la croissance démographique dépasse les 21,0 % en dix ans, soit un taux annuel moyen d'accroissement de 2,0 %. C'est là un taux de progression démographique considérable qui, s'il se maintenait, conduirait à un doublement de la population étrangère en 35 ans. Par comparaison, la population d'origine suisse a connu un rythme d'accroissement 7 fois plus faible (+ 0,3 % par an), son effectif ayant passé de 236 086 en 1980 à 243 375 en 1990 (+ 7 289 ou + 3,1 %)¹.

Tableau 1

Canton de Genève

Bilan démographique de la population résidente étrangère permanente

Etrangers titulaires d'un permis B ou C

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Mouvement naturel										
Naissances	912	968	1 045	1 048	1 034	1 069	1 068	1 174	1 333	1 343
Décès	510	468	512	539	520	555	506	471	560	551
Solde	402	500	533	509	514	514	562	703	773	792
Mouvement migratoire Genève/étranger										
Entrées en Suisse	7 622	8 713	7 657	8 082	7 513	7 835	7 901	7 884	8 536	8 883
Départs pour l'étranger	5 599	5 645	5 762	6 166	6 098	5 949	5 628	5 961	6 755	6 170
Solde	2 023	3 068	1 895	1 916	1 415	1 886	2 273	1 923	1 781	2 713
Mouvement migratoire Genève/Suisse										
Arrivées d'un autre canton	795	729	710	726	660	825	692	695	714	801
Départs pour un autre canton	748	787	761	734	790	775	832	791	833	784
Solde	47	- 58	- 51	- 8	- 130	50	- 140	- 96	- 119	17
Transformations de permis (1)										
Entrées en Suisse avec transformation										
immédiate (2)	...	189	438	498	323	199	48	148	176	199
Transformations de permis (3)	...	862	430	858	1 241	1 006	1 178	1 214	1 403	1 390
Total	501	1 051	868	1 356	1 564	1 205	1 226	1 362	1 579	1 589
Acquisition de la nationalité suisse										
Naturalisation	1 282	1 099	1 023	1 042	1 128	1 304	1 331	1 436	1 537	1 006
Reconnaissance de la citoyenneté suisse	514	47	20	23	491	599	301	172	57	30
Mariage avec un Suisse	181	201	221	260	183	16	480	218	240	216
Adoption	52	60	60	65	48	46	57	46	34	49
Total	2 029	1 407	1 324	1 390	1 850	1 965	2 169	1 872	1 868	1 301
Autres variations (4)	- 9	- 2	-	- 2	1	- 1	- 1	- 3	16	- 1
Variation totale (5)	935	3 152	1 921	2 381	1 514	1 689	1 751	2 017	2 162	3 809
Population en fin d'année	98 668	101 820	103 741	106 122	107 636	109 325	111 076	113 093	115 255	119 064

(1) Transformations d'autorisations saisonnières (permis A) en autorisations non saisonnières (permis B et C).

(2) Autorisation non saisonnière obtenue lors de l'entrée en Suisse.

(3) Transformation lors du séjour en Suisse.

(4) Corrections diverses.

(5) La variation totale est obtenue en additionnant les soldes du mouvement naturel et des mouvements migratoires.

ainsi que le total des transformations de permis et des autres variations, moins le total des acquisitions de la nationalité suisse.

Source : Office fédéral des étrangers (Berne)

1. Source : Service cantonal de statistique.

Du côté des *entrées*, près des 4/5 sont dus à l'immigration (79,1 %), le solde se partageant entre les transformations de permis (11,0 %) et les naissances (9,9 %). Quant aux *sorties*, les 3/4 sont la conséquence de l'émigration (75,1 %), 1/5 de l'acquisition de la nationalité suisse (19,1 %) et 5,8 % des décès de résidents étrangers.

En termes de solde, relevons que le *mouvement naturel* (naissances – décès) dégage un excédent de 5 802 personnes, le nombre de naissances (10 994) étant deux fois plus élevé que celui des personnes décédées (5 192). Quant au solde du *mouvement migratoire* (immigrés – émigrés), il est très largement positif puisqu'il se chiffre à 20 405. Notons cependant une divergence selon la provenance et/ou la destination des migrants : alors que les mouvements entre Genève et l'étranger sont favorables au canton (80 626 entrées pour 59 733 départs : soit un solde positif de 20 893), les flux d'étrangers entre Genève et les autres cantons suisses se soldent par un léger déficit de 488 personnes (7 347 arrivées pour 7 835 départs).

Les autres mouvements affectant le nombre d'étrangers résidant dans le canton concernent les 12 301 saisonniers qui ont obtenu une autorisation de séjour annuelle (12 074 personnes) ou plus rarement d'établissement (227) et, d'autre part, les 17 175 étrangers devenus Suisses. Parmi ceux-ci, 12 188 sont devenus par naturalisation (71,0 %), 2 254 par reconnaissance de la citoyenneté suisse¹ (13,1 %), 2 216 par mariage avec un citoyen suisse (12,9 %) et 517 par adoption (3,0 %).

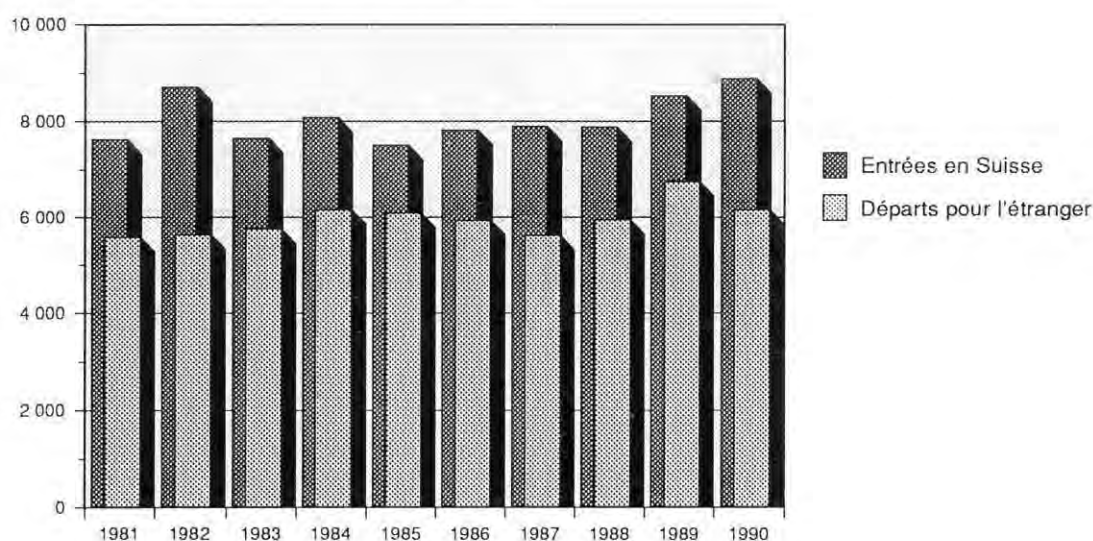
Le bilan démographique global des années quatre-vingt ainsi dressé – les résultats annuels détaillés figurent dans le *tableau 1* de la page 10 –, arrêtons-nous un peu plus longuement sur les trois mécanismes à l'origine de la forte croissance de la population étrangère permanente, à savoir : le solde migratoire positif entre Genève et l'étranger, les transformations d'autorisations saisonnières en autorisations non saisonnières et les regroupements familiaux.

2. Mouvement migratoire entre Genève et l'étranger

Les mouvements migratoires entre le canton de Genève et l'étranger ont dégagé un solde annuel positif moyen de 2 089 personnes entre 1981 et 1990, ce résultat couvrant des excédents annuels d'arrivées sur les départs compris entre 1 415 (en 1985) et 3 068 (en 1982).

Graphique 1

Mouvement migratoire entre Genève et l'étranger



1. Il s'agit d'étrangers devenus Suisses après l'introduction du nouveau droit de filiation en 1978.

Quelle est l'origine des immigrants ? Sur un total de 73 000 étrangers venus s'établir dans le canton entre 1982 et 1990¹, un peu moins de la moitié (44,6 %) sont originaires du Portugal (14,9 %), de France (13,9 %), d'Espagne (8,9 %) ou d'Italie (6,9 %). La part de ces quatre pays s'est accrue de 1982 à 1987, passant de 38,7 à 47,8 %, pour se stabiliser par la suite entre 45,0 et 47,0 %. A l'intérieur de ce groupe, le poids du Portugal a fortement augmenté, de 19,4 % à 47,5 %, ce pays devenant ainsi, à partir de 1985, le premier pays d'émigration vers le canton de Genève. La répartition du solde migratoire (immigrés – émigrés) selon l'origine est à cet égard très révélatrice.

Tableau 2

Canton de Genève

Solde migratoire (immigrés – émigrés) entre Genève et l'étranger, selon l'origine

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Solde migratoire	2 023	3 068	1 895	1 916	1 415	1 886	2 273	1 923	1 781	2 713
Espagne	...	196	97	62	110	- 44	- 9	- 286	- 329	- 347
France	...	392	413	429	211	328	365	239	135	190
Italie	...	- 171	- 207	- 281	- 396	- 274	- 182	- 224	- 262	- 208
Portugal	...	516	496	644	871	1 030	1 056	1 029	1 126	1 415
Yougoslavie	...	28	34	56	67	56	75	110	185	190
Autres pays	...	2 107	1 062	1 006	552	790	968	1 055	926	1 473

Source : Office fédéral des étrangers (Berne)

Le solde migratoire des ressortissants espagnols s'inverse au cours de la décennie : positif jusqu'en 1985, il devient négatif à partir de 1986. Au total, les pertes l'emportent sur les gains (- 550).

Pour les Français et les Portugais, il y a tout au long de la période davantage d'arrivées dans le canton que de départs. Mais alors que les gains migratoires des Français évoluent à la baisse depuis 1985, ceux des Portugais connaissent une remarquable progression et dépassent le millier dès 1986. Les gains cumulés sur neuf ans s'élèvent à 2 702 pour les Français et 8 183 pour les Portugais.

En revanche, les mouvements migratoires d'Italiens se soldent chaque année par des pertes pour le canton; pour l'ensemble de la période elles se montent à 2 205.

Parmi les autres pays, relevons les soldes positifs en croissance régulière des Yougoslaves (+ 801 au total).

3. Transformations d'autorisations saisonnières

Au cours de la précédente décennie, ce sont en moyenne 8 000 à 10 000 travailleurs saisonniers qui, chaque année, sont venus travailler dans le canton; mais, en fin d'année, leur effectif ne dépasse pas les quelques centaines d'unités, car l'activité saisonnière, limitée à neuf mois au maximum, se concentre à Genève sur les mois de mars à novembre.

1. Pour 1981, nous ne connaissons pas la répartition des migrants selon l'origine.

Après avoir travaillé en Suisse régulièrement pendant 36 mois au total au cours des quatre dernières années consécutives, le saisonnier peut demander la transformation de son autorisation saisonnière en autorisation à l'année. La délivrance de celle-ci dépend en outre de la situation de l'économie et du marché du travail (c'est-à-dire de la possibilité d'occuper un emploi fixe à l'année). Dans le manuel "*les étrangers dans la commune*"¹, il est précisé que "les demandes de transformation doivent être adressées aux autorités cantonales de police des étrangers avant l'échéance de la dernière autorisation saisonnière. Dans la pratique, un grand nombre de saisonniers ne peuvent pas faire valoir de droit à une transformation car les autorisations ne sont pas systématiquement délivrées pour la durée maximale de neuf mois. L'octroi d'une autorisation à l'année peut, dans certains cas de rigueur, être décidé avec l'accord de l'Office fédéral des étrangers pour des motifs personnels très particuliers".

A Genève les transformations d'autorisations saisonnières en autorisations non saisonnières se chiffrent en moyenne à 1 230 par an entre 1981 et 1990. Rapporté au nombre annuel moyen d'arrivées de saisonniers dans le canton (environ 8 700), la proportion de transformations de permis n'atteint pas les 15 % (14,1 %). La chronologie de ces événements figure dans le *tableau 3*².

Tableau 3

Canton de Genève

Transformations d'autorisations saisonnières en autorisations non saisonnières

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Arrivées de saisonniers	7 831	8 558	7 585	8 047	8 493	8 887	8 958	10 531	9 186	8 855
Transformations de permis	501	1 051	868	1 356	1 564	1 205	1 226	1 362	1 579	1 589
De permis A en B	488	1 034	855	1 323	1 550	1 184	1 206	1 347	1 575	1 512
De permis A en C	13	17	13	33	14	21	20	15	4	77
Hommes	...	961	771	1 234	1 378	1 065	1 098	1 192	1 410	1 395
Femmes	...	90	97	122	186	140	128	170	169	194
Espagne	...	386	297	438	444	307	360	309	314	285
Italie	...	160	130	124	101	89	75	94	89	99
Portugal	...	460	415	743	964	735	716	882	1 077	1 076
Yougoslavie	...	31	18	31	38	52	56	56	78	90
Autres pays	...	14	8	20	17	22	19	21	21	39

Source : Office fédéral des étrangers (Berne)

Pour l'ensemble de la période étudiée relevons en particulier que, dans quelques rares cas de transformations de permis, moins de 2 % du total, le saisonnier obtient directement un permis C. On constate également, sans surprise, que dans une très large proportion, ces personnes sont de sexe masculin (9 hommes pour 1 femme).

1. *Les étrangers dans la commune* est édité par la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers. Berne, 1989.

2. L'autorisation non saisonnière peut être obtenue lors de l'entrée en Suisse (on parle alors d'*entrée en Suisse avec transformation immédiate*) ou lors du séjour en Suisse du travailleur saisonnier. Les cas de la première catégorie (2 218 personnes en dix ans sur un total de 12 301) sont donc équivalents à des entrées en Suisse et auraient pu être ajoutés aux résultats du mouvement migratoire. Voir le détail de ces résultats dans le *tableau 1*, page 10.

Plus intéressante est leur répartition en fonction de l'origine. Depuis le début des années quatre-vingt, un nombre croissant de saisonniers sont originaires du Portugal. C'est ainsi qu'en 1982, sur 8 558 arrivées de saisonniers dans le canton, on compte 4 139 Portugais (soit un peu moins de la moitié de l'effectif total : 48,4 %), 2 965 Espagnols (34,6 %), 934 Italiens (10,9 %) et 304 Yougoslaves (3,6 %). Huit ans plus tard, en 1990, 69,0 % des saisonniers sont des ressortissants du Portugal (6 108 sur un total de 8 855), 14,0 % d'Espagne (1 239), 7,9 % de Yougoslavie (703) et 5,7 % d'Italie (509). Il en découle que les transformations de permis saisonniers concernent principalement des personnes originaires de la péninsule ibérique : de 1982 à 1990 la part au total des Portugais s'élève à 59,9 % et celle des Espagnols à 26,6 %, le solde se partageant entre les Italiens (8,1 %), les Yougoslaves (3,8 %) et les autres nationalités (1,6 %).

4. Autorisations d'établissement nouvellement délivrées

Qu'en est-il de l'acquisition du permis d'établissement par un étranger ? En règle générale, l'autorisation d'établissement ne lui sera accordée que s'il a séjourné légalement en Suisse depuis dix ans sans interruption. Pour les étrangers originaires des pays suivants : Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède ainsi que pour les réfugiés reconnus comme tels et les apatrides, le permis C est délivré après un séjour de cinq ans. De plus, aussitôt qu'un étranger reçoit l'autorisation d'établissement, son épouse et ses enfants âgés de moins de 18 ans (20 ans pour les Espagnols et les Italiens) ont le droit d'être inclus dans l'autorisation, s'ils font ménage commun avec lui.

Dans le canton de Genève, entre 1981 et 1990, plus de 38 500 étrangers titulaires d'un permis A ou B se sont vu délivrer une autorisation d'établissement, dont près de 11 500 au cours de la seule année 1990. Parmi ces derniers, 6 313 (55,0 % du total) sont d'origine portugaise et 3 465 (30,2 %) d'origine espagnole; ils devancent largement les Français (420) et les Italiens (209).

5. Regroupements familiaux

L'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) définit, dans son article 38, le principe du regroupement familial de la manière suivante : "la police cantonale des étrangers peut autoriser l'étranger à faire venir en Suisse son conjoint et ses enfants célibataires âgés de moins de 18 ans dont il a la charge. Les saisonniers, les bénéficiaires d'une autorisation de courte durée, les stagiaires, les étudiants et les curistes ne peuvent faire venir les membres de leur famille". Quant à l'article 39, qui fixe les conditions du regroupement familial, il précise, notamment, que "l'étranger peut être autorisé à faire venir sa famille : a) lorsque son séjour et, le cas échéant, son activité lucrative paraissent suffisamment stables et b) lorsqu'il vit en communauté avec elle et dispose à cet effet d'une habitation convenable".

Soulignons encore que les étrangers titulaires d'une autorisation à l'année ne peuvent faire venir leur famille que douze mois après leur entrée en Suisse. En revanche, pour les saisonniers, une fois leur autorisation saisonnière transformée en autorisation à l'année, il ne leur est imposé aucun délai pour le regroupement familial. Quant aux étrangers établis, on l'a vu, ils ne sont soumis à aucune mesure de limitation.

L'évolution quantitative des regroupements familiaux entre 1981 et 1990 est retracée dans le *tableau 4*. Au total, près de 30 000 personnes en ont bénéficié, parmi lesquelles plus des 2/3 sont de sexe féminin (conjointes et enfants). Les regroupements familiaux, dont l'effectif annuel dépasse les 3 000 unités depuis 1984, représentent ainsi plus du quart (26,9 %) du total des "entrées" enregistrées entre 1981 et 1990, toutes catégories confondues (naissances, immigration et transformations de permis)¹.

1. Dans le *tableau 1* sur le bilan démographique, les regroupements familiaux sont enregistrés parmi les entrées en Suisse ou les transformations de permis.

Tableau 4

Canton de Genève

Regroupements familiaux

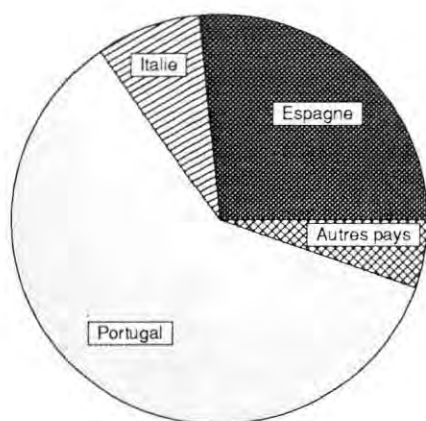
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Total	1 497	2 244	2 740	3 042	3 132	3 407	3 357	3 232	3 561	3 699
Hommes	...	666	907	948	960	1 063	995	1 049	1 041	1 060
Femmes	...	1 578	1 833	2 094	2 172	2 344	2 362	2 183	2 520	2 639
Espagne	...	324	403	460	530	448	461	363	428	393
France	...	254	330	379	307	357	289	260	250	268
Italie	...	235	289	243	207	204	201	168	150	135
Portugal	...	318	478	630	926	1 083	1 139	1 099	1 365	1 596
Yougoslavie	...	14	22	49	54	41	69	106	148	162
Autres pays	...	1 099	1 218	1 281	1 108	1 274	1 198	1 236	1 220	1 145

Source : Office fédéral des étrangers (Berne)

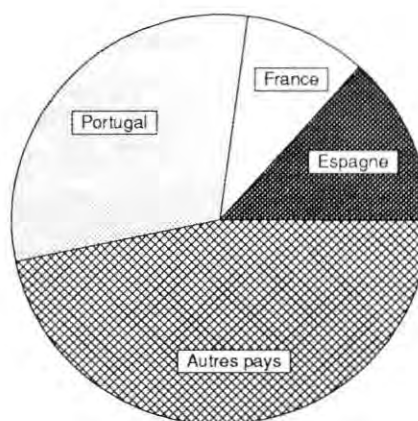
Cinq nationalités réunissent plus de 60,0 % des étrangers venus résider dans le canton au titre du regroupement familial. A eux seuls les 8 634 Portugais en constituent le 30,4 %, ils précèdent les Espagnols (3 810, 13,4 %), les Français (2 694, 9,5 %), les Italiens (1 832, 6,4 %) et les Yougoslaves (665, 2,3 %). Parmi les 10 779 personnes originaires d'un autre pays (37,9 % du total), relevons la présence de 665 Turcs et 581 Allemands.

Graphique 2

Répartition des transformations de permis et des regroupements familiaux, par nationalité,
Canton de Genève (total 1982-1990)



Transformations de permis



Regroupements familiaux

6. Les années quatre-vingt : l'arrivée en force des Portugais

La très forte immigration de Portugais au cours des années quatre-vingt est sans conteste l'événement majeur sur le plan démographique à Genève. Formant largement plus de la moitié de l'effectif annuel des saisonniers, ils sont à la base de la très forte progression du nombre d'étrangers au bénéfice d'un permis B ou C dans le canton : par transformation des autorisations saisonnières en autorisations à l'année et grâce au regroupement familial auquel celui-ci donne droit. Alors qu'ils étaient à peine 2 000 à fin 1980 (2 116), ils sont presque 20 000 dix ans plus tard (19 449)¹. Ils constituent désormais la troisième colonie étrangère du canton (16,3 % de la population étrangère), précédés par les Italiens (23,1 %) et les Espagnols (19,4 %), mais devançant les Français (13,9 %).

Alors que l'effectif des Espagnols a poursuivi sa progression au cours de la décennie écoulée (+ 2 393), celui des Italiens et des Français est en recul, respectivement - 4 342 et - 923. La part de chacun de ces trois pays a diminué en dix ans et globalement ils ne représentent "plus que" 56,4 % des étrangers résidant dans le canton contre 71,7 % en 1980. L'affaiblissement du solde positif des mouvements migratoires, voire le "renversement" de ceux-ci, ainsi que l'acquisition de la nationalité suisse par de nombreux ressortissants de ces pays sont à l'origine de cette évolution démographique.

En dehors des Espagnols, Français, Italiens et Portugais, la part des autres nationalités a légèrement augmenté, passant de 26,1 % en 1980 (25 512 personnes) à 27,2 % en 1990 (32 382). Enfin, par type de permis, la population étrangère conserve la même composition : près d'un quart de permis B (28 076 personnes en 1990) et trois quarts de permis C (90 988). Dans la catégorie des "annuels", les Portugais sont les plus nombreux (30,0 % du total) alors que les Italiens et les Espagnols dominent parmi les étrangers établis, respectivement 29,1 % et 23,5 % du total.

Tableau 5

Canton de Genève

Population résidante étrangère selon le permis et la nationalité

Etrangers titulaires d'un permis B ou C¹

	Situation à fin 1980			Situation à fin 1990			Variation absolue 1980-90
	Annuels	Etablis	Total	Annuels	Etablis	Total	
Espagne	4 801	15 883	20 684	1 700	21 377	23 077	2 393
France	2 087	15 440	17 527	2 606	13 998	16 604	- 923
Italie	2 548	29 346	31 894	1 099	26 453	27 552	- 4 342
Portugal	1 433	683	2 116	8 426	11 023	19 449	17 333
Autres pays	12 212	13 300	25 512	14 245	18 137	32 382	6 870
Total	23 081	74 652	97 733	28 076	90 988	119 064	21 331
Espagne, France, Italie et Portugal en % du total	47,1	82,2	73,9	49,3	80,1	72,8	///

1. Pour des raisons de gestion de fichiers administratifs de la population, les effectifs donnés ici peuvent différer de ceux publiés par le SCS dans la statistique cantonale de la population résidante.

Source : Office fédéral des étrangers (Berne)

1. La progression du nombre de Portugais (+ 17 333) explique plus de 80,0 % de la croissance de la population étrangère entre 1980 et 1990 (+ 21 331).

7. Conclusion

Avant de connaître, à partir de 1991, une très sérieuse détérioration, le marché du travail du pays avait enregistré, au cours de la précédente décennie, une croissance quantitative très forte. Pour faire face à l'augmentation du volume de l'emploi, l'on avait recouru d'abord à la main-d'oeuvre locale disponible, puis aux travailleurs étrangers. Comme l'indique Rodolphe A. Müller, chef de la Division économie et statistique de l'OFIAMT, "ce processus (gonflement de l'emploi, importation de main-d'oeuvre, détérioration de la structure de qualification) a été alimenté en continu par le recrutement annuel de saisonniers souvent peu qualifiés, et par l'octroi à ces immigrés du statut de travailleur à l'année après quatre "saisons" consécutives, ce qui leur permet de choisir librement leur activité et de faire venir leur famille. D'autres saisonniers les remplacent alors, principalement dans les branches traditionnelles de recrutement que sont l'hôtellerie et la construction. Plus de 80 000 "ex-saisonniers" se sont ainsi répartis (en Suisse) dans des branches diverses entre fin 1982 et fin 1990, sans compter leurs conjoints et enfants. Ce faisant, on a soustrait d'autant les possibilités d'accorder des permis de travail à d'autres travailleurs étrangers, plus qualifiés, dont les aptitudes auraient répondu aux exigences d'une économie confrontée à une vive concurrence dans les secteurs axés sur l'exportation"¹. Cet article avait notamment pour but de chiffrer, pour le canton de Genève, ce processus "d'auto-gonflement" de la population étrangère, auquel s'est ajouté, durant la même période, une forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers.

Le retournement conjoncturel, caractérisé à Genève par une baisse du volume de l'emploi de 3,9 % entre juin 1990 et juin 1992 et par un taux de chômage de 5,8 % à fin septembre 1992, a déjà sensiblement affecté le nombre des travailleurs saisonniers (- 50,0 % par rapport à 1992) et devrait donc, à terme, diminuer l'ampleur du processus décrit ci-dessus. Cependant, un autre élément d'importance devrait, si le peuple suisse en décidait ainsi², apporter des changements fondamentaux au processus d'évolution démographique du canton. Il s'agit des effets du droit de l'Espace économique européen, en particulier celui qui garantit la libre circulation des personnes et "qui permettra aux ressortissants de l'EEE de s'établir, sous certaines conditions, partout où ils le souhaitent. Ce droit s'appliquera tant aux personnes exerçant une activité lucrative qu'aux étudiants et aux non-actifs. Pour les ressortissants de pays hors EEE, la politique suisse actuelle de contingentement pourra continuer d'être appliquée"³. Ce rapport note encore que "l'ouverture du marché suisse du travail se fera progressivement durant une période transitoire de 5 ans. Pour les travailleurs salariés et les indépendants originaires de l'EEE, le contingentement de la main-d'oeuvre sera aboli dès le 1er janvier 1998. Les permis de frontalier, de saisonnier, de séjour et d'établissement céderont leur place à une carte de séjour, de durée variable, qui sera délivrée sur présentation d'un contrat de travail". Quant aux incidences de la libre circulation des personnes sur le plan démographique, les auteurs précisent, se basant sur l'expérience de la Communauté européenne, que "l'ouverture progressive du marché suisse du travail ne devrait donc pas entraîner une forte immigration de ressortissants de la Communauté dans notre pays. (...) De toute façon, si, contre toute attente, une immigration massive de ressortissants de l'EEE devait avoir lieu, la Suisse pourrait invoquer une clause de sauvegarde et adopter les mesures adéquates pour stopper ce mouvement".

1. Exposé de R.-A. Müller lors de la séance du CROISÉ du 3 mars 1992, à Lausanne.

2. Ces lignes sont écrites en septembre 1992.

3. Secrétariat du Grand Conseil, *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'Espace économique européen*, Genève, juin 1992.

La population âgée en Suisse et à Genève : quelques aspects

En 1990, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a confié à une commission d'experts le mandat d'établir un nouveau rapport sur la vieillesse en Suisse, qui doit paraître dans quelques mois; ce rapport s'inscrit dans la lignée de ceux qui ont été présentés au public en été 1967 d'une part, en automne 1979 d'autre part.

La Commission fédérale instituée par le DFI est composée de sous-commissions, dont l'une, la sous-commission "Population", est chargée de présenter et d'analyser divers aspects démographiques de la population âgée. Cette sous-commission est composée de :

- *M. H.-M. Hagmann, président, membre de la Commission fédérale, professeur associé de démographie à l'Université de Genève et directeur du Centre médico-social régional de Sierre;*
- *Mme M. Lepori, vice-présidente, membre de la Commission fédérale, membre du Bureau des responsables de CARITAS Tessin;*
- *M. J.-E. Neury, directeur, Service cantonal de statistique de Genève;*
- *Mme C. Sauvain-Dugerdil, maître d'enseignement et de recherche, Laboratoire de démographie économique et sociale, Université de Genève;*
- *M. M. Wyss, adjoint de la section "statistique de la santé", Office fédéral de la statistique.*

De plus, M. W. Haug, chef de la division "Population et emploi", Office fédéral de la statistique, a été associé aux travaux préparatoires de la sous-commission.

Deux des chapitres de la partie confiée à la sous-commission ont été rédigés au Service cantonal de statistique. Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur offrant aujourd'hui, en primeur, avec l'accord du président de la sous-commission, la première version de ces deux chapitres qui paraîtront ultérieurement dans le rapport de la Commission fédérale.

Groupés en deux parties sous le titre général mentionné ci-dessus, ces chapitres traitent successivement de :

- *La population âgée : évolution et structures (on a ajouté au texte original un paragraphe sur la situation à Genève);*
- *Aspects de l'activité des personnes âgées, en Suisse, depuis 1920.*

Quelques-uns des résultats présentés ci-après, notamment ceux relatifs à la structure par sexe, âge et état matrimonial, sont les tout premiers du recensement fédéral de 1990 que nous a adressés l'Office fédéral de la statistique; ils ne permettent donc qu'une vue partielle, résumée, de la situation des personnes âgées; il va de soi que l'analyse de cette situation sera reprise ultérieurement dans les publications du SCS.

Première partie

La population âgée : évolution et structures

Par population âgée, nous entendons l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus. Bien qu'un peu arbitraire, cet âge est retenu quasi universellement par les démographes comme la borne marquant la limite entre adultes et vieux; il est aussi, en moyenne, considéré comme la ligne de démarcation entre la vie active et la période inactive qui suit.

Afin d'affiner un peu l'analyse, nous avons retenu aussi, de cas en cas, la population dite des grands vieillards¹ (80 ans et plus); celle-ci a en effet, dans l'ensemble de la population âgée, une évolution propre, tant sur le plan de l'effectif que sur celui de sa structure (sexe, état matrimonial).

1. Evolution à long terme, 1920-1990

Nous ne considérons ici que le nombre total de personnes âgées, sans faire de distinction entre sexes ou états matrimoniaux.

1.1 Résumé

Sous la triple influence de la fécondité, de la mortalité et des migrations, les effectifs de la population de tous âges et ceux de ses composantes par âges ont évolué de manière fort différente en soixante-dix ans (en gros, le temps de deux générations). Au cours de la période considérée, le nombre total des personnes résidentes a été multiplié par 1,77 (3 880 000 en 1920, 6 874 000 en 1990; voir le tableau 1.1), celui des personnes âgées de 65 ans ou plus par 4,37 (227 000 en 1930, 991 000 en 1990); quant à l'effectif des grands vieillards, il a plus que décuplé (25 000 en 1930, 255 000 en 1990).

1.2 Accroissements intercensitaires

En nombres absolus, l'accroissement intercensitaire de l'effectif de la population âgée (voir le tableau 1.1) est de plus en plus rapide (52 843 personnes au cours de la période 1920-1930, 167 419 de 1970 à 1980). Pourquoi? D'une part, on peut penser que nombre d'adultes immigrés sont restés dans le pays et viennent ainsi "gonfler" l'effectif des générations qui sont entrées, lors de chaque recensement, dans le groupe considéré. D'autre part, la baisse continue de la mortalité entraîne un nombre de plus en plus important d'individus à "prendre place" dans ce groupe (à titre d'exemple, on peut rappeler que les valeurs de l'espérance de vie à 50 ans étaient égales, vers 1950, à 19,8 ans pour les hommes et 21,7 ans pour les femmes; aujourd'hui, elles atteignent quelque 27,5 ans et près de 33 ans, respectivement).

Par contre, l'accroissement de l'effectif des "plus de 64 ans" est nettement plus faible en 1980-1990 (109 526) qu'en 1970-1980 (167 419; diminution d'une période à l'autre égale à 57 893 personnes, ou 34,6 %). Ici aussi, on peut se demander pourquoi, alors que la mortalité a continué de fléchir et que le solde migratoire n'a, plus que vraisemblablement, pas changé de signe. L'explication est simple: le nombre de naissances enregistré en 1916-1925 (soit les dix générations entrées, de 1981 à 1990, dans le groupe de personnes âgées de 65 ans ou plus), est inférieur de 159 697 nouveau-nés, ou 17,5 %, à celui de la décennie précédente.

Quant à l'effectif des grands vieillards, il croît d'un recensement à l'autre à une vitesse beaucoup plus rapide encore que celui de l'ensemble des personnes âgées. Pour illustrer ce fait, on ne prendra qu'un exemple: de 1920 à 1930, le groupe des "octogénaires et au-delà" a augmenté de 4 028 personnes, alors que cette augmentation est de 84 946 individus de 1980 à 1990 (21 fois plus).

1. "Vieux" et "grands vieillards" sont des termes utilisés pour la commodité du discours et qui permettent d'identifier deux groupes de population. Appliqués à un individu, il va de soi qu'ils peuvent ne pas convenir du tout, tant le vieillissement individuel est différent d'une personne à l'autre.

1.3 Vieillesse démographique

Nous ne mesurons ici que le vieillissement démographique par le haut de la pyramide des âges, à savoir la proportion, en pour cent, de la population âgée d'une part, de celle des grands vieillards d'autre part, par rapport à la population de tous âges.

La proportion des personnes âgées (65 ans ou plus) croît régulièrement au cours des soixante-dix dernières années : 5,8 % en 1920, 8,6 % en 1941, 10,2 % en 1960, 13,8 % en 1980 et 14,4 % lors du dernier recensement; durant la période considérée, cette proportion a donc été multipliée par 2,48.

En 1920, la population des grands vieillards (80 ans et plus) ne représentait que 0,6 % de la population de tous âges; en 1990, 3,7 % (multiplication de cette proportion par 6,17).

Un autre indicateur du vieillissement présente un grand intérêt, celui du nombre relatif des grands vieillards dans l'ensemble des personnes âgées. Il y a soixante-dix ans, ce nombre était légèrement inférieur à 11 %; aujourd'hui il approche les 26 %.

Tableau 1.1

Suisse

Evolution des effectifs de la population âgée, par grands groupes d'âges, de 1920 à 1990

	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1980	1990
Effectifs								
Nombres absolus								
65 ans et +	226 962	279 805	365 037	453 226	554 240	714 484	881 903	991 429
80 ans et +	24 804	28 832	39 278	55 636	84 156	111 285	170 403	255 349
Tous âges	3 880 320	4 066 400	4 265 703	4 714 992	5 429 061	6 269 783	6 365 960	6 873 687
Pour cent								
65 ans et + ¹	5,8	6,9	8,6	9,6	10,2	11,4	13,9	14,4
80 ans et + ¹	0,6	0,7	0,9	1,2	1,6	1,8	2,7	3,7
80+ / 65+ ²	10,9	10,3	10,8	12,3	15,2	15,6	19,3	25,8
Accroissement intercensitaire ³								
Nombres absolus								
65 ans et +	///	52 843	85 232	88 189	101 014	160 244	167 419	109 526
80 ans et +	///	4 028	10 446	16 358	28 520	27 129	59 118	84 946
Tous âges	///	186 080	199 303	449 289	714 069	840 722	96 177	507 727
Pour cent								
65 ans et +	///	23,3	30,5	24,2	22,3	28,9	23,4	12,4
80 ans et +	///	16,2	36,2	41,6	51,3	32,2	53,1	49,9
Tous âges	///	4,8	4,9	10,5	15,1	15,5	1,5	8,0
Si 1920 = 100								
65 ans et +	100	123	161	200	244	315	389	437
80 ans et +	100	116	158	224	339	449	687	1 029
Tous âges	100	105	110	122	140	162	164	177

1. De la population de tous âges.

2. Proportion des personnes âgées de 80 ans ou + par rapport à celles âgées de 65 ans ou +.

3. Par rapport au recensement précédent.

Source : OFS. Recensements fédéraux de la population

2. Structure selon le sexe et l'état matrimonial, en 1990 (Suisse)

Cette structure est particulièrement intéressante à examiner pour la population âgée, car elle résulte de plusieurs facteurs qui ont influencé l'histoire des diverses générations comprises dans le groupe. Ces facteurs sont : la nuptialité des célibataires, la mortalité différentielle selon le sexe et l'état matrimonial, le divorce, le remariage des personnes veuves ou divorcées, ainsi que les migrations que nous citons pour mémoire (le lecteur trouvera des données détaillées au *tableau 1.2*).

Nous nous bornerons à présenter ici, pour la population âgée (65 ans et plus), les effectifs relatifs par sexe, pour chaque état matrimonial, tels qu'ils ressortent des résultats du dernier recensement fédéral de la population (4 décembre 1990).

Tableau 1.2

Suisse

Population âgée, par grands groupes d'âges, selon le sexe et l'état matrimonial, en 1990

	65 ans et +			80 ans et +			Femmes pour 100 hommes	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	65 +	80 +
Nombres absolus								
Célibataires	33 043	78 601	111 644	6 998	27 720	34 718	238	396
Mariés, mariées	292 953	222 081	515 034	46 980	27 060	74 040	76	58
Veufs, veuves	55 660	266 682	322 342	25 524	112 470	137 994	479	441
Divorcés, divorcées	13 030	29 379	42 409	1 665	6 932	8 597	225	416
En tout	394 686	596 743	991 429	81 167	174 182	255 349	151	215
Répartition selon le sexe (%)								
Célibataires	30	70	100	20	80	100	///	///
Mariés, mariées	57	43	100	63	37	100	///	///
Veufs, veuves	17	83	100	18	82	100	///	///
Divorcés, divorcées	31	69	100	19	81	100	///	///
En tout	40	60	100	32	68	100	///	///
Répartition selon l'état matrimonial (%)								
Célibataires	8	13	11	9	16	14	///	///
Mariés, mariées	74	37	52	58	16	29	///	///
Veufs, veuves	14	45	33	31	65	54	///	///
Divorcés, divorcées	3	5	4	2	4	3	///	///
En tout	100	100	100	100	100	100	///	///

Source : OFS. Recensement fédéral de la population

Pour 100 célibataires, on compte 30 hommes et 70 femmes (ou encore, 238 femmes pour 100 hommes). Les causes de ce déséquilibre sont : la surmortalité des célibataires, plus accusée chez les hommes que chez les femmes; l'intensité de la nuptialité des célibataires hommes légèrement plus élevée que celle des femmes (notamment pour les générations étudiées), due entre autres au fait, même s'il est quantitativement relativement marginal, qu'un célibataire entre 50 et 64 ans a un peu plus de chances de se marier (avec une veuve ou une divorcée, par exemple) qu'une célibataire de ces âges-là.

Parmi les personnes mariées (y compris celles vivant séparées de leur conjoint), on recense 57 % d'hommes et 43 % de femmes (ou 76 femmes pour 100 hommes). A première vue, cette répartition peut surprendre; elle résulte essentiellement de deux facteurs : d'une part la nuptialité (intensité un peu plus forte pour le sexe masculin, notamment chez les divorcés et les veufs; un âge moyen au mariage plus élevé chez les hommes que chez les femmes), d'autre part la surmortalité masculine des personnes mariées. La conjugaison de ces deux facteurs fait que, entre autres, les femmes deviennent veuves plus jeunes que leur conjoint et vont grossir la cohorte des femmes ayant perdu leur compagnon.

L'importance de la surmortalité des hommes mariés a une influence prépondérante sur la structure des personnes veuves; pour 100 d'entre elles, on compte 17 hommes et 83 femmes (ou 479 femmes pour 100 hommes).

Enfin, sur 100 personnes divorcées, on compte 31 hommes et 69 femmes (ou 225 femmes pour 100 hommes). La proportion relativement élevée des hommes, dans ce groupe, pourrait étonner.

On peut tenter l'explication suivante : au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, le nombre des divorces était élevé; comme les hommes ont, en moyenne, 4 ou 5 ans de plus que leur ex-femme, ils viennent augmenter plus vite l'effectif de la population masculine divorcée de plus de 64 ans. Cette hypothèse est du reste corroborée par la répartition des hommes et des femmes âgés de 80 ans ou plus, qui est semblable à celle des personnes veuves : lors du recensement de 1970, cette population avait 60 ans ou plus; elle n'a été que peu touchée par l'augmentation massive des divorces, amorcée dès 1967.

Pour terminer, on retiendra qu'en 1990, la proportion potentielle de personnes isolées de plus de 64 ans (célibataires, personnes veuves ou divorcées, abstraction faite du petit nombre de ceux-là qui pourraient vivre en couple et des personnes mariées vivant séparées de leur conjoint) s'élève à 48 % de la population âgée. Les mêmes proportions sont égales à 63 % chez les femmes, à 26 % chez les hommes.

3. Quelques comparaisons internationales

La Suisse figure parmi les pays européens où la proportion de la population âgée est la plus élevée (14,4 %). Si l'on s'en tient aux vingt-cinq Etats membres du Conseil de l'Europe, on constate que cette proportion vient au neuvième rang¹ (selon un ordre décroissant); les huit pays dans lesquels le nombre relatif de personnes âgées est supérieur à celui enregistré dans la Confédération sont : la Suède (17,8 %), la Norvège (16,3 %), le Royaume-Uni et le Danemark (15,6 %), l'Autriche (15,1 %), l'Allemagne² (14,9 %), la Belgique (14,8 %) et l'Italie (14,5 %), tous pays de faible fécondité depuis une vingtaine d'années.

Les pays du même Conseil où la proportion de personnes âgées est la plus faible sont l'Islande (10,7 %), Chypre (10,1 %) et la Turquie, mi-européenne mi-asiatique (4,2 %), tous pays où la fécondité est relativement élevée (les deux premiers cités) ou élevée (Turquie). Pour mémoire, on citera également le Liechtenstein (10,0 %), pays pour lequel les données sur la fécondité sont inconnues, mais dont on peut penser que la faible proportion de personnes âgées résulte d'une immigration importante d'adultes jeunes.

1. Suisse : résultats du recensement du 4.12.1990.

Autres pays : estimation selon la statistique annuelle, le 1.1.1990 ou le 1.1.1991. Source : Conseil de l'Europe. *Evolution démographique récente en Europe, 1991*, Strasbourg, 1991 (250 p.).

2. Ex-RFA (15,3 %) et ex-RDA (13,3 %) réunies.

4. Quelques comparaisons intercantionales

La distribution, par canton, des proportions de personnes âgées (65 ans et plus) est très étendue puisqu'elle va de 20,1 % (valeur la plus forte) à 11,0 % (valeur la plus faible), soit pas loin du simple au double.

Les cantons les plus vieux, démographiquement parlant, sont : Bâle-Ville (20,1 %), où la fécondité est la plus faible de Suisse et qui a vu sa population totale diminuer de 15,1 % en vingt ans; Appenzell Rhodes-externes (17,0 %), canton d'émigration au moins jusque vers 1980 (en 1980, la proportion de sa population adulte – 20 à 64 ans – est l'une des plus basses de Suisse); Schaffhouse (16,6 %), pays de fécondité moyenne, qui a connu une diminution du nombre d'habitants de 1970 à 1980 (– 4,7 %) et dont l'accroissement relatif durant la dernière période intercensitaire est inférieur de moitié à celui enregistré dans l'ensemble du pays; Glaris (16,5 %), canton d'émigration durant la période 1960-1980 et qui se trouve dans le même cas que Schaffhouse de 1980 à 1990; le Tessin, enfin (16,3 %), Etat où la fécondité est l'une des plus faibles de Suisse, à l'instar du Piémont et de la Lombardie, et qui attire par son climat les retraités.

Quant aux cantons les plus jeunes, ce sont : le Valais (12,6 % de vieux), pays où la fécondité est restée longtemps assez forte (la proportion de la population de moins de vingt ans prend place au quatrième rang des cantons) et où l'accroissement démographique relatif est, depuis 1960, toujours supérieur à la moyenne suisse; l'Argovie (12,0 %), pays d'immigrants notamment en provenance de Zurich, canton voisin; Schwytz (11,9 %), pays traditionnellement à fécondité élevée; Nidwald (11,8 %); Zoug (11,0 %), canton d'immigration.

5. La situation genevoise

5.1 Evolution à long terme, 1920-1990

Au cours des soixante-dix ans écoulés, l'accroissement démographique du canton est supérieur à celui de l'ensemble du pays, que l'on considère l'ensemble des personnes de tous âges ou celui des personnes âgées d'une part, celui des grands vieillards d'autre part.

De 1920 à 1990, l'effectif total de la population de tous âges a été multiplié par 2,22 (171 000 habitants il y a soixante-dix ans, 379 200 aujourd'hui; voir le tableau 1.3) et celui des personnes âgées de 65 ans ou plus par 4,86 (10 500 en 1920, 51 000 en 1990); quant au nombre de grands vieillards, il a été multiplié plus de 13 fois (1 100 en 1920, 14 600 en 1990).

Une autre manière de mettre en évidence l'accroissement différentiel entre la République et la Confédération est de calculer l'*augmentation annuelle moyenne*, en pour cent, sur soixante-dix ans, des trois effectifs considérés :

	Genève	Suisse
<i>Population totale</i>	1,14	0,82
<i>Vieux (65 ans ou +)</i>	2,28	2,12
<i>Grands vieillards (80 ans ou +)</i>	3,74	3,39

Pour terminer cette revue générale, rappelons qu'en 1920 la population résidente totale du canton représentait 4,4 % de celle de la Confédération, pour atteindre 5,5 % en 1990; relativement, et démographiquement parlant, le canton "prend du poids" (une fois n'est pas coutume !). Les données correspondantes pour les populations de vieux et de grands vieillards sont, respectivement : 4,6 % et 5,1 %, 4,5 % et 5,7 %.

Qu'en est-il à Genève, du *vieillissement démographique* ? De 1920 à 1970, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus a toujours été supérieure à celle observée dans la Confédération; les écarts sont particulièrement importants en 1941 (1,8 points de pour cent), en 1950 (2,1) et en 1960 (1,5).

Eléments d'explication : d'une part, la fécondité genevoise a été, nettement, beaucoup plus faible à Genève qu'en Suisse, au cours des années trente, quarante et cinquante, à tel point que de 1930 à 1941 le nombre des décès l'a largement emporté sur celui des naissances (- 542 en moyenne annuelle) et que de 1941 à 1950, le nombre de naissances a tout juste équilibré celui des décès (excédent naturel : + 37 en moyenne annuelle). Bien que l'accroissement migratoire soit, relativement, un peu plus élevé ici que là au cours des mêmes années, il ne suffit pas, en termes de structure par âge, pour "rattraper" le déficit du mouvement naturel. Pour illustrer ce propos, nous rappelons que la proportion des moins de 20 ans était à Genève égale à 20,3 % de la population de tous âges en 1941 et à 21,2 % en 1950; à titre de comparaison, les mêmes proportions sont, en Suisse, respectivement égales à 30,1 % et 30,5 %. Par contre, la forte immigration d'adultes, dans le canton, au cours des années soixante, soixante-dix et quatre-vingt a comme résultat que le vieillissement démographique, par le haut de la pyramide des âges, est un peu inférieur à Genève lors des deux derniers recensements; en 1990, par exemple, la proportion de Genevois âgés atteint 13,5 %, celle des Suisses du même groupe d'âges s'élève à 14,4 %.

La proportion des grands vieillards est, quant à elle, toujours un peu supérieure dans la République à ce qu'elle est dans la Confédération (en 1990, 3,9 % et 3,7 %, respectivement).

Tableau 1.3

Canton de Genève

Evolution des effectifs de la population âgée, par grands groupes d'âges, de 1920 à 1990

	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1980	1990
Effectifs								
Nombres absolus								
65 ans et +	10 508	13 337	18 204	23 746	30 350	38 768	46 404	51 033
80 ans et +	1 121	1 287	2 043	3 073	4 859	6 646	10 243	14 608
Tous âges	171 000	171 366	174 855	202 918	259 234	331 599	349 040	379 190
Pour cent								
65 ans et + ¹	6,1	7,8	10,4	11,7	11,7	11,7	13,3	13,5
80 ans et + ¹	0,7	0,8	1,2	1,5	1,9	2,0	2,9	3,9
80+ / 65+ ²	10,7	9,6	11,2	12,9	16,0	17,1	22,1	28,6
Accroissement intercensitaire ³								
Nombres absolus								
65 ans et +	///	2 829	4 867	5 542	6 604	8 418	7 636	4 629
80 ans et +	///	166	756	1 030	1 786	1 787	3 597	4 365
Tous âges	///	366	3 489	28 063	56 316	72 365	17 441	30 150
Pour cent								
65 ans et +	///	26,9	36,5	30,4	27,8	27,7	19,7	10,0
80 ans et +	///	14,8	58,7	50,4	58,1	36,8	54,1	42,6
Tous âges	///	0,2	2,0	16,0	27,8	27,9	5,3	8,6
Si 1920 = 100								
65 ans et +	100	127	173	226	289	369	442	486
80 ans et +	100	115	182	274	433	593	914	1 303
Tous âges	100	100	102	119	152	194	204	222

1. De la population de tous âges.

2. Proportion des personnes âgées de 80 ans ou + par rapport à celles âgées de 65 ans ou +.

3. Par rapport au recensement précédent.

Source : OFS. Recensements fédéraux de la population

5.2 Structure selon le sexe et l'état matrimonial, en 1990

Comme on peut le voir à la lecture du *tableau 1.4* (à comparer au 1.2), cette structure ne diffère guère de celle observée en Suisse. On se bornera à relever qu'en 1990, la proportion de personnes isolées (célibataires, femmes veuves ou divorcées, abstraction faite du petit nombre de ceux-là qui pourraient vivre en couple et des personnes mariées vivant séparées de leur conjoint) s'élève à 52 % de la population âgée; les mêmes proportions sont égales à 66 % chez les femmes, à 27 % chez les hommes. Le nombre de personnes potentiellement isolées est donc légèrement plus élevé dans le canton que dans l'ensemble du pays.

Tableau 1.4

Canton de Genève

Population âgée, par grands groupes d'âges, selon le sexe et l'état matrimonial, en 1990

	65 ans et +			80 ans et +			Femmes pour 100 hommes	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	65 +	80 +
Nombres absolus								
Célibataires	1 380	3 976	5 356	291	1 385	1 676	288	476
Mariés, mariées	13 928	10 747	24 675	2 474	1 565	4 039	77	63
Veufs, veuves	2 599	14 150	16 749	1 273	6 651	7 924	544	522
Divorcés, divorcées	1 072	3 181	4 253	161	808	969	297	502
En tout	18 979	32 054	51 033	4 199	10 409	14 608	169	248
Répartition selon le sexe (%)								
Célibataires	26	74	100	17	83	100	///	///
Mariés, mariées	56	44	100	61	39	100	///	///
Veufs, veuves	16	84	100	16	84	100	///	///
Divorcés, divorcées	25	75	100	17	83	///	///	///
En tout	37	63	100	29	71	100	///	///
Répartition selon l'état matrimonial (%)								
Célibataires	7	12	10	7	13	11	///	///
Mariés, mariées	73	34	48	59	15	28	///	///
Veufs, veuves	14	44	33	30	64	54	///	///
Divorcés, divorcées	6	10	8	4	8	7	///	///
En tout	100	100	100	100	100	100	///	///

Source : OFS. Recensement fédéral de la population

Deuxième partie

Aspects de l'activité des personnes âgées, en Suisse, depuis 1920

1. Evolution des taux d'activité des personnes âgées de 60 ans ou plus

Avant d'aborder la présentation de l'évolution des taux d'activité pour les groupes d'âges 60-64 ans, 65-69 ans et 70 ans ou plus, il convient de faire trois remarques.

La première a trait à l'introduction de l'AVS, le 1er janvier 1948. Depuis cette date, l'âge donnant droit aux prestations de cette institution a toujours été fixé à 65 ans pour les hommes¹. Pour les femmes, par contre, cet âge a évolué. Il était fixé à 65 ans dès la date d'introduction à l'assurance, et cela jusqu'à la fin de l'année 1956; ensuite, et jusqu'au 31 décembre 1963, les femmes ont pu prétendre à une rente de vieillesse dès l'âge de 63 ans révolus; depuis, cet âge a encore été abaissé d'un an et il est aujourd'hui fixé à 62 ans.

La seconde concerne la manière de définir la population active. Jusqu'au recensement de 1960 inclus, les personnes occupées à temps partiel ne sont pas prises en compte; dès le recensement de 1970, elles le sont. Dans les recensements les plus anciens, cette catégorie de main-d'oeuvre était vraisemblablement peu nombreuse, le temps partiel n'étant guère en usage. Au contraire, en 1970 et en 1980, la population occupée à temps partiel a pris de l'importance (en 1980, par exemple, 48 % des hommes actifs et 63 % des femmes, âgés de 65 ans ou plus, exercent une activité à temps partiel). Cela a pour effet d'augmenter le taux d'activité par rapport aux années antérieures.

La troisième porte sur le calcul des taux d'activité en 1990; ces taux ne sont pas encore connus au moment où ces lignes sont écrites. Afin, toutefois, d'en obtenir une estimation, on a admis que l'évolution de ces taux, de 1980 à 1990, était comparable à celle observée au cours de la décennie précédente.

Tous ces éléments ont une influence certaine sur l'évolution du taux d'activité par groupe d'âges (*voir le tableau 2.1*).

1.1 Dans le groupe d'âges 60-64 ans

En 1920, le taux d'activité masculin était égal à 0,904 (c'est-à-dire que sur 1 000 résidents, 904 étaient actifs); en 1990, la valeur du taux d'activité pourrait "tomber" à 0,783; exprimée en nombres relatifs, cette diminution atteint 13 %. Pour la population féminine, les valeurs correspondantes sont les suivantes : 0,326; 0,199 et - 39 %.

Ni pour les hommes, ni pour les femmes, cette diminution n'est linéaire. Par rapport au recensement précédent, le taux d'activité masculin augmente en 1950 et en 1960, pour ne diminuer ensuite que très faiblement jusqu'en 1970; pour les femmes, au contraire, cette augmentation se poursuit jusqu'en 1970. On peut vraisemblablement voir là l'influence de la forte demande en main-d'oeuvre qui a caractérisé l'économie suisse depuis la fin de la guerre. De 1970 à 1990, le taux d'activité diminuerait de 10 % pour le sexe masculin, de 33 % pour le sexe féminin. Dans ce dernier cas, il est probable que la diminution de l'âge donnant droit à l'AVS a joué un rôle qui, malgré tout, n'est peut-être pas négligeable.

1. Le premier versement de la rente de vieillesse a lieu au cours du mois suivant celui où l'on a atteint l'anniversaire donnant droit à cette prestation.

1.2 Dans le groupe d'âges 65-69 ans

En soixante-dix ans, de 1920 à 1990, la diminution du taux d'activité de la population masculine peut être estimée à 84 % (0,826 en 1920; 0,132 en 1990), celle de la population féminine à 82 % (0,299; 0,053).

Si l'on divise la période 1920-1980¹ en deux époques d'égale durée – 30 ans –, on constate une forte accélération de la décline du taux d'activité masculin : de 1920 à 1950, – 20 %, de 1950 à 1980, – 61 %. Outre la tendance générale à travailler moins, lorsqu'on en a la possibilité, on peut avancer les éléments d'explications suivants : introduction de l'AVS au début de 1948, puis amélioration continue des prestations²; mise en place, lente mais certaine, du deuxième pilier de la prévoyance vieillesse; augmentation vraisemblable de quelques possibilités d'épargne, due à l'économie florissante des années cinquante et soixante; diminution du nombre et de la proportion d'indépendants, notamment des paysans, qui ont tendance à travailler plus tardivement que les salariés.

Cette accélération de la diminution du taux d'activité ne se retrouve pas (ou difficilement) dans la population féminine : – 42 % de 1920 à 1950, – 45 % de 1950 à 1980; il est à noter que l'on constate une légère augmentation de ce taux de 1941 à 1950 et qu'il garde la même valeur jusqu'en 1970. Ce n'est que pendant les années soixante-dix que l'on observe une forte diminution (– 44 %). Les explications à cette évolution ne sont guère aisées à exposer. D'abord, par rapport à la population masculine, les taux sont beaucoup plus faibles, ce qui peut être un élément d'explication à cette évolution non parallèle. Ensuite, il est vraisemblable que le maintien à une valeur voisine de 170 actives pour 1 000 résidentes observée lors des recensements 1950 à 1970 résulte de la possibilité (voire de l'obligation) de travailler à cause des faibles prestations de l'AVS pour certaines d'entre elles, les veuves et les divorcées, dont les effectifs et les proportions s'accroissent. Enfin, la diminution très forte observée de 1970 à 1980 est probablement due, comme pour les hommes, à l'amélioration lente mais continue des prestations de l'AVS et du deuxième pilier.

1.3 Dans le groupe d'âges 70 ans ou plus

En 1920, sur 1 000 résidents, 604 étaient actifs; en 1990, ce nombre d'actifs pourrait être estimé à 45. De 1920 à 1980, la diminution du taux d'activité masculine atteint 84 %.

Pour la population féminine, on comptait quelque 200 actives pour 1 000 résidentes en 1920, environ 15 en 1990; en soixante ans (1920-1980), la diminution du taux d'activité est égale à 86 %.

Pour ce groupe d'âges³, il y a peu à dire, sinon que le taux d'activité, tant masculin que féminin, diminue assez régulièrement, avec toutefois une accélération dès après le recensement de 1950.

Tout au plus pourrait-on s'étonner de la forte proportion d'actifs dans ce groupe d'âges, notamment pour le sexe masculin, jusque vers 1960 (plus de 30 % à cette date, plus de 60 % quarante ans plus tôt). Les explications relatives aux indépendants et aux paysans données ci-dessus restent valables. Rappelons que, par exemple, en 1930, sur 1 000 actifs de tous âges de sexe masculin, 255 étaient indépendants; en 1980, cette proportion tombe à 131. Ou encore que pour 1 000 actifs de tous âges toujours (sexes masculin et féminin confondus), 213 étaient employés dans le secteur primaire en 1930, contre 62 seulement en 1980.

1. 1980 : dernière observation disponible.

2. Ces prestations restent aujourd'hui modestes; elles peuvent être, toutefois, suffisantes dans les milieux ruraux, notamment.

3. Notons que l'Office fédéral de la statistique calcule le taux d'activité de ce groupe d'âges en prenant au dénominateur du quotient l'ensemble des personnes âgées de 70 ans ou plus; comme l'effectif des personnes actives de 85 ans ou plus est, vraisemblablement, statistiquement négligeable, il eût suffi de considérer, au dénominateur, la population résidente âgée de 70 à 84 ans. La valeur des taux ainsi obtenus aurait été un peu plus élevée que celle observée; par contre, l'évolution de ces taux "rectifiés" ne diffère guère de celle des taux calculés par l'OFS.

Tableau 2.1

Suisse

Taux d'activité des personnes âgées de 60 ans ou plus, selon le sexe et le groupe d'âges

	Sexe masculin			Sexe féminin			Taux féminin si taux masculin = 100		
	60-64 ans	65-69 ans	70 ans ou plus	60-64 ans	65-69 ans	70 ans ou plus	60-64	65-69	70 +
1920	0,904	0,826	0,604	0,326	0,299	0,202	36	36	33
1930	0,853	0,747	0,517	0,236	0,207	0,132	28	28	26
1941	0,847	0,675	0,445	0,199	0,163	0,090	23	24	20
1950	0,879	0,659	0,402	0,238	0,173	0,086	27	26	21
1960	0,888	0,592	0,308	0,254	0,173	0,074	29	29	24
1970 ¹	0,873	0,493	0,198	0,299	0,170	0,056	34	34	28
1980	0,827	0,255	0,094	0,244	0,095	0,029	30	37	31
1990 ²	0,783	0,132	0,045	0,199	0,053	0,015	25	40	33

1. Dès 1970, y compris les personnes occupées à temps partiel.

2. Estimations (pour 1980 - 1990, évolution supposée identique à celle observée de 1970 à 1980).

Source : OFS. Recensements fédéraux de la population

2. Les taux d'activité des personnes âgées de 60 ans ou plus, selon l'état matrimonial, en 1980

Le taux d'activité peut varier assez fortement selon l'état matrimonial des personnes considérées; cela est particulièrement vrai pour les femmes.

Dans le groupe d'âges 60-64 ans de la population masculine, ce sont les hommes mariés qui ont le taux d'activité le plus élevé (tableau 2.2); si l'on donne à ce taux la valeur arbitraire de 100, celui des célibataires est égal à 84, celui des veufs à 90 et celui des divorcés à 88. Curieusement, de 65 ans à 74 ans, c'est le taux des hommes célibataires qui présente la valeur la plus forte, suivie par ceux des hommes mariés, veufs et divorcés.

Dans la population féminine, la situation est assez différente. A tous les âges, ce sont les femmes mariées qui "travaillent le moins". Eléments d'explication : à 60-64 ans, ces femmes ont souvent un conjoint qui est encore actif; aux âges supérieurs, les couples bénéficient au moins de la rente correspondante de l'AVS, voire des prestations d'un deuxième pilier. Viennent ensuite les veuves; il est là probable que ces femmes jouissent d'une rente de veuve dans l'ensemble plus élevée que celle des célibataires ou des divorcées qui, à tous les âges, doivent rester actives plus longtemps que les mariées ou les célibataires.

3. Activité à temps plein ou à temps partiel, en 1980

Selon les résultats du recensement de 1980, l'effectif total de la population active occupée¹ s'élevait alors à 3 067 233 personnes, dont 2 169 045 (ou 85,4 %) étaient occupées à plein temps et 448 188 (14,6 %) à temps partiel.

1. Personnes actives moins personnes actives disponibles en quête d'un emploi.

Tableau 2.2

Suisse

Taux d'activité¹ des personnes âgées de 60 ans ou plus, selon le sexe, l'état matrimonial et le groupe d'âges, en 1980

Groupe d'âges	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées
60-61	0,756	0,889	0,828	0,803	0,671	0,227	0,394	0,661
62-64	0,670	0,807	0,718	0,695	0,351	0,117	0,201	0,316
60-64	0,707	0,843	0,759	0,744	0,488	0,167	0,275	0,471
65-69	0,306	0,256	0,206	0,199	0,218	0,057	0,098	0,146
70-74	0,186	0,133	0,111	0,102	0,124	0,028	0,041	0,070

1. Taux calculés à partir de la population active occupée, y compris les personnes à temps partiel. Pour les personnes mariées et divorcées âgées de 65 à 74 ans, les taux sont partiellement estimés, les tableaux de l'OFS ne permettant pas le calcul direct.

Source : OFS. Recensement fédéral de la population

Notre propos est de voir de quelle manière la population âgée de 60 ans et plus¹ est répartie selon le type d'activité.

Dans ce groupe d'âges, 128 308 hommes sont occupés à plein temps (ou 79,4 %) et 33 352 (20,6 %) sont occupés à temps partiel² pour les femmes, les effectifs correspondants s'élèvent à 27 202 (44,6 %) et 33 811 (55,4 %), respectivement. Une autre manière de présenter les choses est de dire qu'il y a 21 femmes travaillant à plein temps sur 100 hommes ayant le même type d'activité, 102 femmes occupées à temps partiel pour 100 hommes.

Précisons encore que dans la population active occupée à temps plein, les hommes âgés de 60 à 79 ans représentent le 6,8 % de l'ensemble; pour les femmes du même groupe d'âges, cette proportion tombe à 3,6 %. Dans la population occupée à temps partiel, les femmes âgées représentent le 9,3 % de l'ensemble des femmes ayant opté pour ce type d'activité, les hommes le 38,9 %. Eléments d'explication : dans la population travaillant à temps complet, la proportion d'hommes (près du double de celle des femmes) découle presque exclusivement du groupe d'âges 60-64 ans; 92,1 % des hommes de ce groupe d'âges ont une occupation à plein temps contre 49,3 % de femmes seulement. On peut voir là l'influence de l'AVS; la proportion de femmes âgées de 60 et 61 ans ayant une activité complète est égale à 54,4 %, alors qu'elle tombe à 42,0 % dans le groupe 62-64 ans. De plus, la majorité des femmes étant occupées à "mi-temps", la forte proportion de la population masculine âgée de 60 ans ou plus résulte du fait qu'aux âges adultes, les hommes travaillent moins volontiers (choix ou obligation) à temps partiel que les femmes.

Le lecteur pourra compléter ces brefs commentaires en se référant au *tableau 2.3*.

* * * * *

Lorsqu'on fait l'analyse, si brève soit-elle, de certaines caractéristiques démo-économiques se rapportant aux personnes âgées, il n'est pas sans intérêt de préciser quelle aura été la durée moyenne de leur vie active au moment où elles arrivent à l'âge de la retraite. Cet aspect de la question est étudié, brièvement, dans les points suivants.

1. Très exactement, de 60 à 79 ans.

2. Activité à temps partiel : pendant un nombre d'heures inférieur à celui qui est d'usage dans la branche ou l'établissement, par exemple à la demi-journée ou seulement quelques jours par semaine.

Tableau 2.3

Suisse

Actifs âgés de 60 ans ou plus, occupés à temps plein ou à temps partiel, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1980

Groupe d'âges	Sexe masculin				Sexe féminin				Nbre de femmes pour 100 hommes par groupe d'âges	
	Nombres absolus		% par groupe d'âges		Nombres absolus		% par groupe d'âges		Temps plein	Temps partiel
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
60-64	101 537	8 664	92,1	7,9	17 994	18 488	49,3	50,7	18	213
65-69	18 443	13 353	58,0	42,0	5 510	9 052	37,8	62,2	30	68
70-74	6 124	7 851	43,8	56,2	2 633	4 505	36,9	63,1	43	57
75-79	2 204	3 384	39,4	60,6	1 065	1 766	37,6	62,4	48	52
Total	128 308	33 252	79,4	20,6	27 202	33 811	44,6	55,4	21	102

Source : OFS, Recensement fédéral de la population

4. Nombre brut d'années actives¹ vécues par les personnes âgées

Le lecteur trouvera au *tableau 2.4* le nombre brut d'années actives, par sexe, à 60, 65 ou 70 ans.

A titre d'exemple, prenons les valeurs de cet indice à 65 ans. En 1920, elle atteint 47,0 ans pour les hommes et 20,4 ans pour les femmes; en 1990, le nombre brut d'années actives est estimé à 44,4² et 27,0² ans respectivement. Si l'on retient la dernière valeur observée, en 1980, selon les conditions du moment, un homme a travaillé en moyenne, entre les âges de 15 et de 65 ans, 45,2 ans³, une femme 25,0 ans³. En d'autres termes, un homme passe, en moyenne, les 90 % de sa vie potentiellement active à travailler, une femme 50 % (précisons que, pour celle-ci, le temps de travail consacré au ménage ou aux enfants n'est pas compté).

En soixante ans (de 1920 à 1980), la durée brute de travail a diminué de 3,8 % chez les hommes, alors qu'elle a augmenté de 22,5 % chez les femmes. Pour la population masculine, cette évolution s'explique par une diminution sensible (allongement des études) des taux d'activité aux âges jeunes (15-29 ans) et de ceux des personnes âgées, comme vu plus haut. Pour la population féminine, la diminution du taux d'activité aux âges jeunes (15-19 ans) et élevés est largement compensée par la hausse des taux à tous les autres âges.

Illustrons par un dernier exemple, pris chez les hommes, l'influence de la diminution de certains taux d'activité, en particulier aux âges élevés. La différence entre la durée moyenne brute de vie active d'un homme prenant sa retraite à 70 ans et celle d'un homme arrêtant de travailler à 65 ans était de 4,1 ans en 1920, de 1,3 ans en 1980. Autrement dit, un travailleur de 70 ans avait une durée brute de vie active supérieure de 8,7 % à celle d'un homme de 65 ans en 1920, de 2,9 % en 1980.

Enfin, relevons que la différence entre la durée potentielle d'activité (par exemple 50 ans, entre 15 et 65 ans) et le nombre brut d'années actives représente le nombre d'années "perdus" pour l'activité (études; invalidité; arrêt puis reprise de travail; etc.); en 1980, pour un homme ayant travaillé de 15 à 65 ans, ce nombre d'années "perdus" est égal à 4,8 ans.

1. Voir en annexe (page 36) la signification et le calcul du nombre brut d'années actives.

2. Valeur vraisemblablement un peu surestimée.

3. Mortalité exclue.

Tableau 2.4

Suisse

Nombre brut d'années actives, selon le sexe, à 60, 65 et 70 ans

	Sexe masculin			Sexe féminin		
	60 ans	65 ans	70 ans	60 ans	65 ans	70 ans
1920	42,4	47,0	51,1	18,8	20,4	21,9
1930	42,2	46,4	50,2	17,0	18,2	19,2
1941	42,0	46,2	49,6	15,8	16,8	17,6
1950	42,4	46,8	50,1	17,0	18,2	19,0
1960	42,3	46,8	49,7	18,0	19,3	20,1
1970 ¹	41,7	46,1	48,5	21,9	23,4	24,3
1980	41,1	45,2	46,5	23,8	25,0	25,5
1990 ²	40,4	44,4	45,0	26,1	27,0	27,3

1. Dès 1970, y compris les personnes occupées à temps partiel.

2. Estimations (pour 1980 - 1990, évolution supposée identique à celle observée de 1970 à 1980).

Source : Calcul à partir des résultats des recensements fédéraux de la population

5. Nombre net d'années actives¹ vécues par les personnes âgées (sexe masculin)

Le lecteur trouvera au *tableau 2.5* le nombre net d'années actives pour un homme ayant travaillé de 15 ans à 60, 65 ou 70 ans.

La valeur de cet indice mesure le nombre d'années actives qu'aurait vécu un homme travaillant entre son quinzième anniversaire et l'un des trois âges limites mentionnés ci-dessus, et qui aurait subi les conditions de mortalité observées autour d'un recensement donné.

A titre d'exemple, prenons les valeurs de cet indice pour les hommes qui prendraient leur retraite à 65 ans. De 15 à 65 ans, ces hommes avaient travaillé en moyenne 39,8 ans selon les conditions observées lors du recensement de 1920, 42,7 ans en 1980 (+ 7,3 %). La différence entre le nombre brut d'années actives et le nombre net d'années actives représente le nombre d'années actives perdues par l'effet de la mortalité, dans la génération fictive soumise aux conditions d'activité et de mortalité du moment. Depuis le recensement de 1920, ce nombre d'années perdues a été le suivant (entre parenthèses, pourcentage d'années perdues par rapport au nombre brut d'années actives) :

1920 = 7,2	(15,3)	1960 = 3,2	(6,6)
1930 = 6,1	(13,1)	1970 = 2,8	(6,1)
1941 = 4,8	(10,4)	1980 = 2,5	(5,5)
1950 = 3,7	(7,9)		

On voit ici immédiatement l'influence de la diminution de la mortalité dans la population adulte active (ici, de 15 à 65 ans) : le nombre d'années perdues passe de 7,2 autour de 1920 à 2,5 vers 1980 (- 65 %). Cette observation est confirmée par l'évolution du nombre net d'années de vie active (voir le *tableau 4*), depuis 1920; ce nombre augmente régulièrement jusqu'en 1960 (+ 3,9 ans, ou + 9,8 % pour une retraite prise à 65 ans), alors que le nombre brut de ces mêmes années reste quasiment stable. En revanche, au cours des vingt années suivantes, la baisse continue de la mortalité ne suffit plus à compenser la baisse des taux d'activité, et le nombre net des années de vie active diminue d'un an (- 2,3 %) au cours de la période considérée.

1. Voir en annexe (page 36) la signification et le calcul du nombre net d'années actives.

Tableau 2.5

Suisse

Espérance de vie à l'âge de 15 ans, nombre net d'années de vie active et d'années de vie inactive, pour le sexe masculin, pour une retraite prise à 60, 65 ou 70 ans

	Espérance de vie à 15 ans	Nombre net d'années					
		de vie active à 15 ans, si retraite prise à			de vie inactive à 15 ans, si retraite prise à		
		60 ans	65 ans	70 ans	60 ans	65 ans	70 ans
1920	48,1	37,1	39,8	41,7	11,0	8,3	6,4
1930	49,7	37,6	40,3	42,2	12,1	9,4	7,5
1941	52,4	38,5	41,4	43,4	13,9	11,0	9,0
1950	54,8	39,8	43,1	45,3	15,0	11,7	9,5
1960	56,2	40,2	43,7	45,7	16,0	12,5	10,5
1970 ¹	57,1	39,8	43,3	45,0	17,3	13,8	12,1
1980	58,5	39,2	42,7	43,6	19,3	15,8	14,9

1. Dès 1970, y compris les personnes occupées à temps partiel.

Source : Calcul à partir des résultats des recensements fédéraux de la population et des tables officielles de mortalité

6. Activité et inactivité (sexe masculin)

Parmi les diverses caractéristiques démo-économiques des personnes âgées (ici, l'activité et la mortalité, pour le sexe masculin), il n'est pas inintéressant de connaître quelle part de leur vie elles auront été actives ou inactives.

A l'entrée en activité (limite fixée à 15 ans), ces personnes ont une certaine espérance de vie. La question est donc la suivante : au cours de ces années, combien d'années une personne âgée de 15 ans peut-elle "espérer" vivre d'une part en activité, d'autre part inactive, en fonction de l'âge auquel elle prendra sa retraite.

Les résultats de ces calculs figurent au *tableau 2.5*; le nombre net d'années de vie inactive résulte de la différence entre l'espérance de vie à 15 ans et le nombre net d'années de vie active. Il va de soi que ce nombre net d'années inactives ne mesure pas l'espérance de vie à l'âge de la retraite : il représente la période moyenne d'inactivité que pourrait "espérer" un homme de 15 ans jusqu'à la fin de sa vie (étant entendu que la plus grande partie de cette période inactive a lieu après l'âge de la retraite).

Baisse de la mortalité et modification des taux d'activité par groupe d'âges ont une influence profonde sur les deux périodes considérées.

Prenons comme exemple un homme prenant sa retraite à 65 ans. En 1920, selon les conditions du moment, il peut espérer, à 15 ans, vivre durant 39,8 ans en activité et 8,3 ans comme inactif. En d'autres termes, de 15 ans à sa mort, il aurait été actif les 83 % du temps, inactif les 17 %. Selon les observations faites autour du recensement de 1980, le même homme de 15 ans pourrait espérer vivre 39,2 ans comme actif (73 % de sa vie dès l'âge de 15 ans) et 15,8 ans (27 %) comme inactif.

7. Nombre brut d'années actives dans deux groupes de générations masculines

A partir des valeurs des taux d'activité par groupe d'âges calculés autour des recensements 1920 à 1990¹, nous avons produit une estimation du nombre brut d'années actives pour deux groupes de générations : 1891-1895 (entrée en activité en 1910) et 1951-1955 (entrée en activité en 1970).

Selon ces estimations, les deux groupes de générations retenus auraient eu une vie moyenne brute active (de 15 ans à l'âge de la retraite) dont les valeurs sont les suivantes (pour le sexe masculin) :

	60 ans	Age à la retraite	
		65 ans	70 ans
Génération 1891-1895	42,5	47,0	49,9
Génération 1951-1955	41,3	45,1	45,6
Différence			
• en années	1,2	1,9	4,3
• en %	2,8	4,0	8,6

L'écart relativement faible observé à 60 ans s'explique par le fait que, d'un recensement à l'autre, et pour autant que l'âge de la retraite reste fixé à 65 ans à l'avenir, la valeur du taux d'activité à 60-64 ans diminue lentement; de plus, dans une génération, les taux successifs aux âges jeunes (15-24 ans par exemple) diminuent moins rapidement que d'une observation censitaire à l'autre.

En revanche, l'écart assez important qui se manifeste à 70 ans résulte du fait que les taux d'activité masculins après 65 ans ont diminué très rapidement au cours des vingt-cinq dernières années.

8. Durée de vie brute réellement active (sexe masculin)

Jusqu'à maintenant, nous n'avons parlé que de durée de vie active, brute ou nette, exprimée en années. Comme on peut l'imaginer, cette notion ne recouvre pas celle de *durée de vie réellement active*. Au cours du temps, d'une part la durée hebdomadaire de travail a diminué², d'autre part le nombre de jours de vacances a, lui, augmenté³.

Il n'est guère aisé, parmi la foule de conventions collectives existant (ou n'existant pas, anciennement) à une époque donnée, de choisir un exemple-type. Nous retiendrons donc un exemple un peu théorique permettant de calculer la *durée de vie brute réellement active*, exprimée en heures de travail, selon les conditions du moment observées d'une part vers 1920, d'autre part vers 1980. Cet exemple est fondé sur les caractéristiques suivantes :

- vers 1920, durée hebdomadaire de travail : 49 heures, durée des vacances : 1 semaine;
- vers 1980, durée hebdomadaire de travail : 43 heures, durée des vacances : 4 semaines en moyenne;
- les jours fériés officiels, c'est-à-dire payés, ne sont pas pris en compte;
- on admet que la cessation définitive du travail a lieu à l'âge de 65 ans.

1. Avec estimation des taux intercensitaires pour les années se terminant par 5; de plus, nous avons supposé que les taux calculés en 1941 étaient identiques, par groupe d'âges, à ceux que l'on aurait pu observer un an plus tôt.

2. Par exemple, en mai 1919, la durée de travail hebdomadaire des mécaniciens ou des serruriers variait entre 50 et 57 heures, selon la région. Il est vrai que cette durée a été ramenée à 48 heures peu après.

3. Par exemple, la convention nationale conclue (pour la période allant du 1^{er} juillet 1919 au 30 juin 1921) entre la Fédération suisse des maîtres serruriers et ateliers de construction d'une part, la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers d'autre part, prévoyait que chaque ouvrier a droit aux vacances payées suivantes : 3 jours après la deuxième année d'engagement, 4 jours après la troisième, 5 jours après la quatrième et 6 jours après la sixième année. Il convient de rappeler qu'à l'époque une semaine de travail comptait 6 jours. (Source : Rapport annuel de la FOMH, 1919, pages 88 et 92).

Ces éléments permettent de calculer un nombre annuel d'heures actives; en multipliant ce nombre par le nombre brut d'années actives, on obtient la *durée de vie brute réellement active* (en heures), pour un homme¹.

Les résultats de nos calculs sont les suivants : vers 1920, la *durée de vie brute réellement active* d'un ouvrier peut être estimée à 117 500 heures, vers 1980 à 93 500 (heures arrondies à la centaine). En d'autres termes, un "col bleu" prenant sa retraite à 65 ans aura travaillé, depuis son entrée dans la vie active et selon les conditions observées vers 1980, quelque 21 % de moins, *en moyenne*, que son "collègue" né 60 ans plus tôt.

Annexe : années brutes ou nettes de vie active

Une autre manière d'utiliser les données relatives aux effectifs de la population active (ou, plus exactement, aux taux d'activité par sexe et groupe d'âges) consiste à calculer la durée moyenne de la vie active d'une "génération" (génération réelle ou génération fictive calculée à partir des données observées à un moment donné). Deux mesures doivent ici retenir l'attention : le nombre brut d'années de vie active et le nombre net d'années de vie active. Le nombre brut d'années de vie active représente le nombre moyen d'années de vie active des individus d'une génération qui ne décèdent pas avant d'avoir atteint l'âge de la retraite; le nombre net équivaut au nombre moyen d'années de vie active d'une génération, compte tenu des personnes dont la vie active est interrompue par le décès avant l'âge de la retraite. Le nombre brut d'années de vie active dépend donc uniquement de l'âge auquel les individus commencent à travailler et celui auquel cesse leur activité, alors que le nombre net d'années de vie active est également influencé par le taux instantané de mortalité. La différence entre ces deux notions peut se comparer avec la différence entre le taux brut et le taux net de reproduction, qui permettent de mesurer la fécondité et la reproduction des populations. Généralement, on ne fait ces calculs que pour le sexe masculin, la cessation et la reprise d'activité étant beaucoup moins courantes que dans la population féminine. Nous avons toutefois tenté, dans notre texte, une estimation de la durée brute d'activité pour la population féminine.

1. Rappelons que le nombre brut d'années actives ne prend pas en compte la mortalité régnant à une époque donnée. Il faut donc considérer les résultats présentés ici comme la "durée de vie réellement active" d'un homme survivant au moins jusqu'au moment où il cesse toute activité (dans notre exemple, 65 ans).

Collection «Aspects statistiques» : liste des cahiers parus

Économie genevoise, rétrospective annuelle

N° 55	Février	1987	Rétrospective	1986
N° 59	Février	1988	«	1987
N° 64	Février	1989	«	1988
N° 73	Février	1990	«	1989
N° 82	Mars	1991	«	1990
N° 86	Mars	1992	«	1991

Recensements fédéraux de la population et des logements (RFE)

N° 22	Octobre	1981	RFP 1980	1. Population et ménages
N° 30	Octobre	1982	RFP 1980	2. Structures de la population des communes
N° 32	Décembre	1982	RFP 1980	3. Structures de la population du canton
N° 35	Mai	1983	RFP 1980	4. Ménages : composition et taille
N° 38	Septembre	1983	RFP 1980	5. Bâtiments et logements
N° 42	Décembre	1984	RFP 1980	6. Population active et mouvements pendulaires
N° 44	Mai	1985	RFP 1980	7. Conditions d'habitation des ménages (1)
N° 45	Juillet	1985	RFP 1980	8. « « « (2)
N° 46	Août	1985	RFP 1980	9. « « « (3)
N° 52	Juin	1986	RFP 1980	10. Structure professionnelle de la population résidente active

Recensements fédéraux des entreprises (RFE)

N° 3	Mai	1977	RFE 1975	Le secteur public à Genève
N° 8	Juin	1978	RFE 1975	Les emplois, évolution par branche
N° 16	Octobre	1980	RFE 1975	La dépendance économique des entreprises du canton
N° 57	Septembre	1987	RFE 1985	1. Les administrations publiques dans le canton
N° 62	Novembre	1988	RFE 1985	3. Évolution de l'emploi par branche économique 1975
N° 66	Mars	1989	RFE 1985	4. Les entreprises établies à Genève
N° 68	Mai	1989	RFE 1985	5. Évolution de l'emploi dans les communes genevoises 1975-82-85
N° 69	Juin	1989	RFE 1985	6. Établissements et personnes occupées dans le canton de Genève
N° 74	Mars	1990	RFE 1985	7. Le commerce de détail à Genève
N° 77	Octobre	1990	RFE 1985	8. Valeur de la production dans le canton de Genève; estimations par branche économique
N° 78	Septembre	1990	RFE 1985	9. Le secteur de la santé à Genève
N° 83	Mai	1991	RFE 1985	10. La dépendance économique à Genève

Population (état, mouvement, perspectives)

N° 11	Février	1979	Perspectives d'évolution de la population du canton
N° 28	Février	1982	Évolution récente de la natalité à Genève
N° 31	Novembre	1982	Note sur l'évolution des divorces à Genève
N° 49	Janvier	1986	Évolution de la population étrangère à Genève, 1981-1984
N° 58	Décembre	1987	Émigration des Suisses hors du canton de Genève, 1984-1986
N° 71	Novembre	1989	Note sur l'évolution des conceptions hors mariage, à Genève et en Suisse
N° 76	Septembre	1990	Perspectives de population pour le canton de Genève jusqu'en 2010
N° 80	Octobre	1990	L'émigration des Suisses hors du canton de Genève
N° 84	Mai	1991	L'acquisition de la nationalité suisse dans le canton de Genève
N° 88	Octobre	1992	Transports et pendulaires à Genève : résultats de deux enquêtes
N° 89	Décembre	1992	Mélanges démographiques

Emploi et vie active

N° 5	Juin	1977	Évolution de l'emploi à Genève depuis 1973
N° 15	Mai	1980	Évolution de l'emploi à Genève
N° 24	Novembre	1981	Population active à Genève, 1980
N° 36	Juin	1983	Les emplois à Genève en 1982; enquête de septembre 1982
N° 50	Février	1986	Évolution de l'emploi à Genève
N° 63	Février	1989	La main-d'oeuvre frontalière dans le canton de Genève

Enseignement, formation, recherche

N° 25	Décembre	1981	Les brevets originaires de Genève délivrés en Suisse, 1978-1980
-------	----------	------	---

Entreprises et établissements

N° 81	Décembre	1990	Mouvement des entreprises dans le canton de Genève 1986-1989
-------	----------	------	--

Agriculture

N° 23	Octobre	1981	RFA 1980 Recensement de l'agriculture et de l'horticulture
N° 61	Octobre	1988	RFE 1985 2. Le recensement de l'agriculture à Genève (RFA)

Énergie

N° 53 Novembre 1986 Le point sur les statistiques de l'énergie dans le canton de Genève

Industrie

N° 40 Avril 1984 Évolution de l'emploi dans l'industrie genevoise, 1966-1982

Construction et logement

Dépenses pour les constructions dans le canton de Genève

N° 1 Février 1977 Programme 1977-1981 des investissements publics à Genève
N° 4 Mai 1977 Dépenses pour les travaux de construction à Genève en 1976 et 1977
N° 7 Avril 1978 « « « en 1977 et 1978
N° 13 Mai 1979 « « « en 1978 et 1979

Logements inoccupés (vides, vacants), locaux commerciaux vacants

N° 2 Mars 1977 Résultats de l'enquête à Genève, au 1er décembre 1976
N° 6 Février 1978 « « « 1977
N° 12 Février 1979 « « « 1978
N° 14 Mars 1980 « « « 1979
N° 19 Mars 1981 « « « 1980
N° 27 Février 1982 « « « 1981
N° 34 Mars 1983 « « « 1982
N° 43 Mars 1985 Résultats de l'enquête à Genève, au 1er juin 1984
N° 48 Octobre 1985 « « « 1985
N° 54 Décembre 1986 « « « 1986
N° 65 Février 1989 « « « 1987 et 1988

Banques et assurances

N° 70 Août 1989 Les banques à Genève

Secteur international

N° 9 Décembre 1978 Les Organisations internationales à Genève 1977-1978
N° 18 Mars 1981 « « « 1979-1980
N° 72 Janvier 1990 Le secteur international à Genève, bilan 1989

Commerce extérieur du canton avec l'étranger

N° 20 Avril 1981 Résultats par groupe de marchandises, 1972-1980
N° 33 Février 1983 Emploi, nature, provenance et destination des marchandises, 1981
N° 51 Avril 1986 Mode de transport (1972-1984), emploi et nature des marchandises (1982-1984)

Salaires, revenus et prestations sociales

N° 39 Décembre 1983 Les revenus distribués par branche économique à Genève; salaires moyens à Genève et en Suisse

Prix, loyers

N° 17 Février 1981 Évolution des prix à la consommation; bilan 1980 et perspectives 1981
N° 21 Juin 1981 Évolution semestrielle des loyers; résultats de mai 1981
N° 26 Février 1982 Évolution semestrielle des loyers; rétrospective et résultats de novembre 1981
N° 29 Avril 1982 Évolution des prix à la consommation; bilan 1981 et perspectives 1982
N° 37 Juin 1983 Prix à la consommation et loyers; évolution 1982-1983
N° 41 Juillet 1984 « « « évolution 1983-1984
N° 56 Juillet 1987 « « « évolution 1984-1986
N° 60 Septembre 1988 Évolution des prix à la consommation 1983-1987; comparaison Genève/Suisse
N° 67 Avril 1989 Variations et niveau des loyers en cas de changement de locataire
N° 75 Juin 1990 Évolution des prix à la consommation (bilan 1989)
N° 85 Juin 1991 Évolution et niveau des loyers à Genève; situation à fin 1990

Conjoncture

N° 47 Septembre 1985 Le mouvement de fonds des CCP à Genève, 1960-1984

Mélanges

N° 10 Janvier 1979 Franc suisse et économie genevoise
Quelques considérations générales sur l'évolution du cours du franc suisse
Tourisme et hôtellerie
N° 87 Janvier 1992 Bénéfice imposable des sociétés de capitaux à Genève
Évolution des dépenses publiques du canton de Genève et de ses communes selon une optique fonctionnelle

Méthodes et organisation statistique

N° 79 Octobre 1990 Représentation cartographique de données statistiques

Dernier numéro paru : n° 89 (Décembre 1992)